

République Démocratique du Congo
MINISTERE DE L'INDUSTRIE



**Document de la Politique et
des Strategies Industrielles**
DPSI

2020

République Démocratique du Congo
MINISTERE DE L'INDUSTRIE



**Document de la Politique et
des Strategies Industrielles**
DPSI

2020

PREFACE

La politique et les stratégies industrielles formulées dans ce document sont la résultante de toute une lutte visant à « congoliser » l'industrialisation de la République Démocratique du Congo qui, pendant plus d'un siècle, est restée extravertie, orientée structurellement par une vision et des stratégies déterminées par des intérêts économiques des puissances industrielles extérieures.

L'économie industrielle mondiale faisait de la RDC un pourvoyeur des matières premières (miniers et agricoles) et un importateur des produits manufacturés de l'étranger. Il en a résulté une faible industrialisation du pays, avec une économie fortement dépendante de l'exportation des produits bruts agricoles et miniers.

Cette situation n'a significativement généré ni richesses, ni emplois mais au contraire, elle est à l'origine d'une pauvreté généralisée qui a entraîné des violences et des guerres.

Si tout au long de son histoire de notre pays furent prises des décisions courageuses de diversifier l'économie en l'industrialisant, force est de constater que ces intentions si nobles n'ont pu connaître une matérialisation effective. En effet, au-delà des pesanteurs structurelles, une vision et une ligne directrice n'ont pu être clairement formulées en vue de faciliter le passage des intentions à leur opérationnalisation par divers acteurs.

Dès la fin de la grande guerre en RDC (1998 -2002), une nouvelle dynamique de l'ensemble de la vie de la nation a pris progressivement corps. Des études rigoureuses ont permis de poser un diagnostic systématique et d'élaborer le premier Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR P 1) adopté en juillet 2006 ; suivi d'un deuxième (DSCR P 2) adopté en 2012 afin de devenir « le seul cadre fédérateur de l'ensemble des politiques macroéconomiques et sectorielles » (DSCR P2, p.8). Toute cette dynamique a amené le Gouvernement congolais à se doter d'un Plan National Stratégique de Développement (PNSD) (2017-2021) qui tient compte de tous les paramètres de développement, en vue de hisser la RDC dans le giron des pays émergents en 2030, et un Congo développé en 2050.

Aussitôt arrivé à la tête du Ministère de l' Industrie, j'ai déclenché le processus de planification du développement industriel de notre pays « géant au cœur de l'Afrique », en l'arrimant sur la vision du Président de la République, Son Excellence Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo ; ainsi que sur les axes majeurs du programme du Gouvernement issu des élections de 2018, dirigé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Sylvestre Ilunga Ilukamba. Ainsi, j'ai alors intensifié les travaux de finalisation du Document de la Politique et des Stratégies Industrielles, DPSI en sigle, qui trace la voie à suivre pour développer le secteur industriel afin de le rendre compétitif, créateur d'emplois, respectueux des normes environnementales, pleinement intégré dans la dynamique régionale et internationale des échanges.

Le Ministère de l'industrie a alors organisé du 27 au 29 février 2020 un Atelier national de validation du DPSI qui a produit le draft adopté par le Gouvernement au cours de sa 34ème réunion du 05 Juin 2020, en tant que Document de la Politique et des Stratégies Industrielles de la République Démocratique du Congo le DPSI. Il s'inscrit dans une approche industrielle par le développement des « chaînes de valeurs » débouchant sur une industrie valorisatrice des ressources locales par l'agro-industrie, la métallurgie, les matériaux de construction, les emballages ; le tout ayant pour effets la multiplication des emplois décents et l'amélioration des conditions de vie.

La trajectoire de l'industrialisation de la République Démocratique du Congo est désormais tracée par une orientation précise et une indication des moyens clairement définis dans le DPSI.

D'ores et déjà, mon Ministère a amorcé le processus de la mise en œuvre de son contenu par la mise en place du cadre institutionnel de son opérationnalisation et de l'élaboration du Plan Directeur de l'industrialisation de la RDC ; le tout décliné dans des plans et des programmes opérationnels par entité et par secteur industriel.



J'exhorte les parties prenantes à s'impliquer dans la mise en œuvre de la politique et des stratégies industrielles ici définies. Et pour m'en assurer, je veillerai à l'opérationnalisation effective de tous les mécanismes prévus de suivi-évaluation de sa mise en œuvre. Ce qui en facilitera la revisitation et la consolidation continues.

Je saisis l'occasion pour remercier sincèrement, au nom du Gouvernement de la RDC, tous les Partenaires Techniques et Financiers, le secteur privé, la société civile, les structures du Ministère aux niveaux national et provincial et les autres Ministères transversaux qui ont participé activement à l'ensemble du processus et à la finalisation de ce Document de la Politique et des Stratégies industrielles de la République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 19 juin 2020

Julien PALUKU KAHONGYA



Ministre de l'Industrie

1. Le Document de la Politique et des stratégies Industrielles, DPSI en sigle, est la déclinaison du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, de seconde génération (DSCR 2)¹ et du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) pour le secteur de l'industrie.
2. Ce document couvre la période allant de 2019 à 2023 et s'inscrit dans un cadre opérationnel qui traduit les grands axes stratégiques de la politique nationale en matière de promotion du développement du secteur à court et moyen termes. Il intègre les grandes orientations du gouvernement au niveau sectoriel et répond aux exigences méthodologiques d'élaboration des politiques sectorielles en RDC.
3. La vision de cette politique consiste à doter le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable fondée sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois décents en vue de contribuer à l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive.
4. Pour ce faire, le gouvernement compte soutenir conjointement les Industries d'Exportations (IE) et celles pouvant garantir la Substitution des Importations (SI) par des produits générés localement.
5. Pour y parvenir, le Ministère entend d'ici 2023 : (i) améliorer la gouvernance administrative et stratégique, (ii) faire de la République Démocratique du Congo un pool économique et industriel, (iii) développer un potentiel attractif des investissements.
6. La mise en œuvre de cette politique se fonde sur les stratégies propres au Ministère ainsi que sur celles qui relèvent d'autres secteurs considérés comme parties prenantes à l'industrialisation. Les stratégies transversales sont en rapport direct avec la mise en œuvre de certains axes stratégiques du PNSD tandis que celles propres au Ministère ont principalement trait au renforcement des capacités des institutions responsables du secteur, de la planification et de la programmation ; au développement des espaces industriels ; à la promotion des activités de la normalisation, de la métrologie légale et de la propriété industrielle ; à la promotion d'un développement industriel respectueux de l'environnement ; à l'intégration ciblée des filières prioritaires ; à l'amélioration des mécanismes d'accès des industries aux facteurs de production et au renforcement de partenariat entre les secteurs public et privé.
7. Au terme de sa mise en œuvre, cette politique projette d'accroître d'ici 2023 : (i) la part de l'industrie au PIB de 18,3% en 2016 à 28%, (ii) le nombre d'unités industrielles de 525 à plus de 2.000 unités, (iii) le nombre d'emplois industriels de 27.818 à plus de 1.000.000, (iv) la part du marché extérieur de l'industrie manufacturière de 0% à 15%.
8. La mise en œuvre et le suivi-évaluation se feront sur toute l'étendue de la République avec l'implication de tous les acteurs et s'appuieront principalement sur le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), les PAP provinciaux, le Programme d'Investissement Public (PIP), la Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG), le Budget de l'Etat, les lettres de mission et le Plan de Travail Annuel (PTA).
9. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation comprend :
 - Au niveau national : le Comité National d'Orientation de la Politique Industrielle (CNOPI) présidé par le Ministre ayant l'Industrie dans ses attributions et le Comité technique de Pilotage (CTP) présidé par la Direction des Etudes et de Planification (DEP/Industrie). Le Secrétariat Technique (ST) de ces deux comités au niveau national est assuré par le BNEPI ;
 - Au niveau provincial et local : les Conseils Provinciaux de l'Industrie (CPI) présidés par les Ministres provinciaux en charge de l'industrie et les Comités Locaux de l'Industrie (CLI) présidés par les Chefs de Bureau ou Chefs de Service à l'Industrie. Le secrétariat des CPI est assuré par les Chefs de Division provinciale à l'Industrie provinciale à l'Industrie.

¹ https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/RDC_-_2011-2015_-_Document_de_strat%C3%A9gie_de_r%C3%A9duction_de_la_pauvret%C3%A9.pdf

Figure n° 01 : Schématisation de la Politique Industrielle en RDC

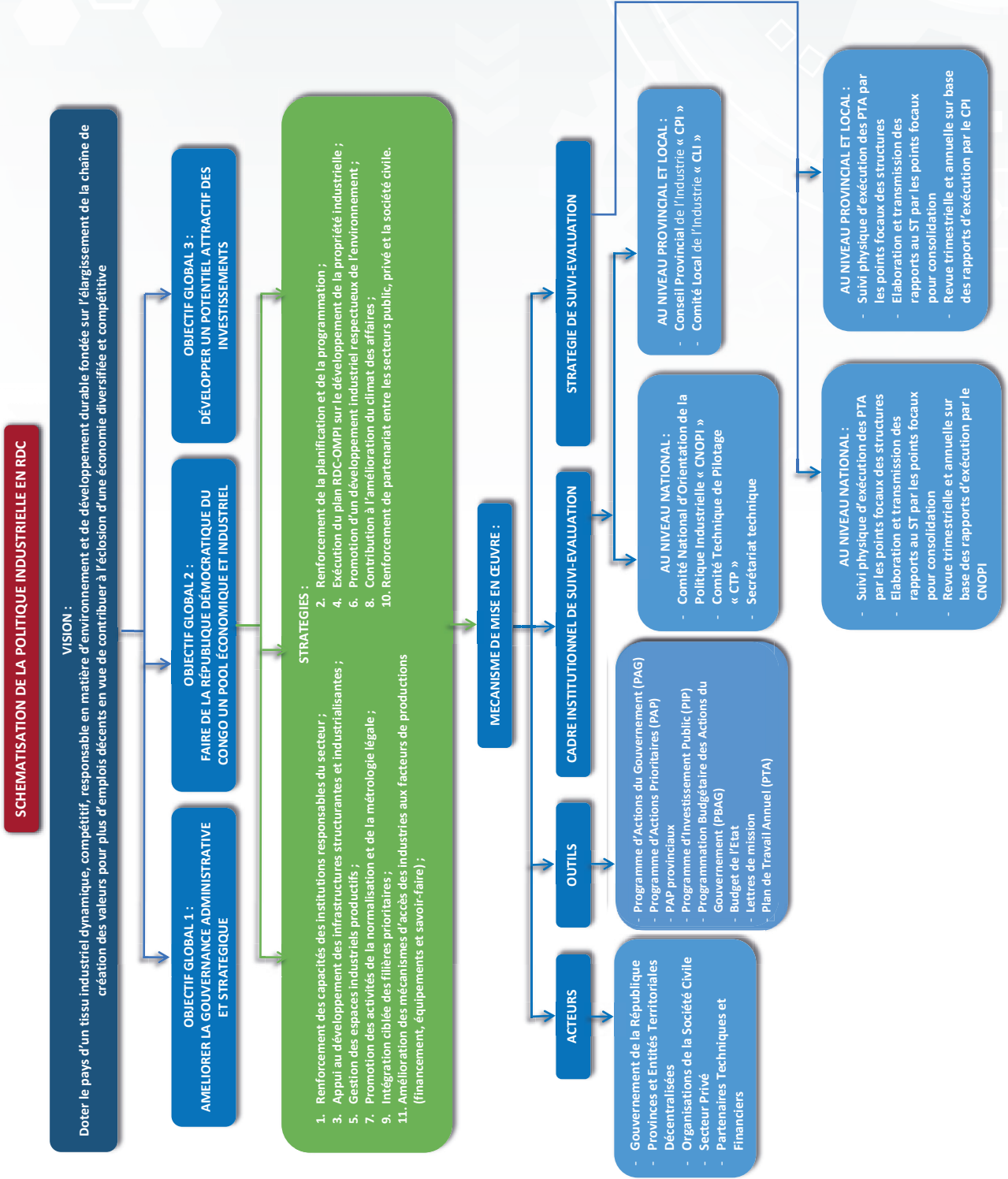


Figure n° 02 : Effets attendus de la Politique Industrielle en RDC



TABLE DES MATIERES

PREFACE	4
RESUME EXECUTIF	6
ACRONYMES.....	10
LISTE DE TABLEUX	11
LISTE DE GRAPHIQUES	11
LISTE DE FIGURES	11
INTRODUCTION.....	12
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR	13
1.1. CONTEXTE	14
1.1.1. CONTEXTE INTERNATIONAL	14
1.1.2. CONTEXTE RÉGIONAL.....	15
1.1.3. CONTEXTE NATIONAL	16
1.1.4. MISSION DU SECTEUR.....	17
1.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR	18
1.2.1. APERÇU HISTORIQUE DE L'INDUSTRIE CONGOLAISE.....	18
1.2.2. CADRE INSTITUTIONNEL, LEGAL ET REGLEMENTAIRE.....	26
1.2.3. REVUE DES POLITIQUES ET STRATEGIES INDUSTRIELLES.....	30
1.2.4. BILAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR	31
1.2.5. REFORMES DANS LE SECTEUR	35
1.2.6. CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE	35
1.2.7. DEFIS A RELEVER	36
CHAPITRE 2 : POLITIQUE, STRATEGIES ET PROGRAMMES D'ACTIONS	37
2.1 POLITIQUE	39
2.1.1 VISION	39
2.1.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES	39
2.2 OBJECTIFS GÉNÉRAUX	39
2.3 STRATEGIES.....	40
2.4 AXES STRATEGIQUES ET PROGRAMMES D'ACTIONS.....	41
2.4.1 AXE STRATEGIQUE 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET STRATEGIQUE	41
2.4.2 AXE STRATEGIQUE 2 : FAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO UN POOL ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL	41
2.4.3 AXE STRATEGIQUE 3 : DÉVELOPPER UN POTENTIEL ATTRACTIF DES INVESTISSEMENTS	43
2.5 PROGRAMMES D'ACTIONS	45
2.6 EFFETS ATTENDUS	57
CHAPITRE 3 : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION.....	59
3.1 MECANISME DE MISE EN ŒUVRE.....	60
3.1.1 ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE	60
3.1.2 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE	61
3.2 MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....	61
3.2.1 STRATEGIES DE SUIVI-EVALUATION	61
3.2.2 CADRE INSTITUTIONNEL DE SUIVI-EVALUATION.....	62
3.2.3 SYSTÈME D'INFORMATION POUR LE SUIVI-ÉVALUATION.....	65
3.2.4 REVUE ANNUELLE GLOBALE.....	66
3.2.5 PRÉALABLES POUR UN BON FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION.....	66
ANNEXES	67
ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE	68
ANNEXE 2 : MATRICE DES PARTIES PRENANTES.....	73
ANNEXE 3 : ARBRE A PROBLEMES.....	75
ANNEXE 4 : ANALYSE SWOT DU SECTEUR INDUSTRIEL	76
ANNEXE 5 : CHRONOGRAMME DES ACTIVITES	77
BIBLIOGRAPHIE.....	89
WEBOGRAPHIE.....	89



ACRONYMES

ANAPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
AZES	Agence des Zones Économiques Spéciales
BAT-ZAÏRE	British American Tobacco du Zaïre
BNEPI	Bureau National d'Études et de Planification Industrielle
BRASIMBA	Brasseries Simba
CAMI	Conférence des Ministres Africains de l'Industrie
CAP	Centres Agro-alimentaires Pilotes
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CER	Communautés Economiques Régionales
CINAT	Cimenterie Nationale
CINAT	Cimenterie Nationale
CLI	Comité Local de l'Industrie
CNOPI	Comité National d'Orientation de la Politique Industrielle
COMESA	Marché Commun des Etats de l'Afrique Orientale et Australe
CPA ZAÏRE	Calicot Printing Association du Zaïre
CPI	Conseil Provincial de l'Industrie
CTCPM	Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière
CTP	Comité technique de Pilotage
D.A.I.P.N.	Domaine Agro-Industriel et Présidentiel de la N'sele
DEP	Direction des Etudes et de Planification
DPSI	Document de la Politique et des Stratégies Industrielles
DSCRIP	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EGI	Etats Généraux de l'Industrie
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ETD	Entités territoriales décentralisées
FPI	Fonds de Promotion de l'Industrie
G.M. ZAÏRE	General Motors Zaïre
GMN	Guichet de Mise à Niveau
GUCE	Guichet Unique de Création d'Entreprises
IDE	Investissements Directs Étrangers
IE	Industries d'Exportations
INS	Institut National de la Statistique
IRCPA	Initiative pour le Renforcement des Capacités Productives de l'Afrique
MARSAVCO	Compagnie des Margarine, Savons Et Cosmétiques au Congo
MIDEMA	Minoterie de Matadi
N.C	Non Communiqué
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectifs du Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique de Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONN	Organisme National de Normalisation
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
P.I.B	Produit Intérieur Brut
PAI	Parc Agro Industriel
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PBAG	Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement
PDI	Plan Directeur d'Industrialisation
PDI	Pôle de Développement Industriel
PLZ	Plantation Lever au Zaïre
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies Pour le Développement
PPA-LCPI	Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités
PPP	Partenariat Public-Privé
PRMN-AC	Programme de Restructuration de Mise à Niveau de l'Afrique Centrale
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
S.B.K.	Société des Brasseries de Kinshasa
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SDI	Schéma Directeur d'Industrialisation
SI	Substitution des Importations
SIFORZAL	Société Industrielle et Forestière du Zaïre
SOSIDER	Société d'Exploitation Sidérurgique
SOTEXKI	Société Textile de Kisangani
ST	Secrétariat Technique
UA	Union Africaine
WIPONET	World Intellectual Property Organization Network
ZES	Zone Economique Spéciale
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continental Africaine

LISTE DE TABLEAUX

Tableau n° 1 : Classement des 30 premières entreprises industrielles Congolaises suivant le chiffre d'affaires en 1984 (En millions de zaïres)	21
Tableau N° 2 : Nombre d'unités industrielles par province en 2017	22
Tableau n° 3 : Répartition des entreprises industrielles par branche d'activités en 2017	23
Tableau n° 4 : Evolution de la contribution du secteur industriel au PIB	24
Tableau n° 5 : Effectif des emplois industriels par province.....	25
Tableau n° 6 : Principaux textes légaux et réglementaires.....	29
Tableau n° 7 : Revue sur l'exécution des budgets 2013-2017.....	32
Tableau n° 8 : Evolution de la TPI par nature en CDF de 2012 à 2019	33
Tableau n° 9 : Evolution des interventions du FPI selon leur forme CDF de 2012 à 2019	34
Tableau n° 10 : Programmes Budgétisés en million de Francs Congolais.....	45
Tableau n° 11 : Indicateurs de Développement d'ici 2023.....	57

LISTE DE GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Répartition de la proportion des entreprises industrielles en activité par branche... 23	23
Graphique n° 2 : Evolution de la contribution du secteur industriel au PIB en %.....	24
Graphique n° 3 : Evolution des emplois industriels de 2011 à 2016.....	25
Graphique n° 4 : Evolution de la TPI par nature	33
Graphique n° 5 : Répartition de la TPI par nature de 2012 à 2019	34
Graphique n° 6 : Evolution des interventions du FPI selon leur forme de 2012 à 2019.....	34
Graphique n° 7 : Répartition des interventions du FPI selon leur forme de 2012 à 2019.....	35
Graphique n° 8 : Perspective des entreprises industrielles d'ici 2023	58
Graphique n° 9 : Perspective des emplois industriels d'ici 2023.....	58
Graphique n° 10 : Perspective de la part en % de l'industrie manufacturière au PIB d'ici 2023.....	58
Graphique n° 11 : Perspective de la part en % de l'industrie manufacturière au marché extérieur d'ici 2023.....	58

LISTE DE FIGURES

Figure n° 01 : Schématisation de la Politique Industrielle en RDC	7
Figure n° 02 : Effets attendus de la Politique Industrielle en RDC	8
Figure n° 03 : Vision de la Politique Industrielle en RDC.....	38
Figure n° 04 : Architecture institutionnelle du dispositif de mise en œuvre et suivi-évaluation	64



INTRODUCTION

10. La République Démocratique du Congo, à travers le Ministère de l'industrie, vient de se doter d'un Document de la Politique et des stratégies Industrielles, DPSI en sigle. Ce document qui intègre les grandes orientations du gouvernement au niveau sectoriel, est un ensemble cohérent d'objectifs, de stratégies et de principes clairs, issus d'une large concertation avec tous les acteurs. Il s'inscrit dans un cadre opérationnel qui traduit les grands axes de la politique nationale en matière de promotion du développement du secteur de l'industrie à court et moyen termes (2019-2023) telles que définies dans le Plan National Stratégique du Développement, PNSD en sigle.
11. En effet, le PNSD est le cadre fédérateur de toutes les politiques et stratégies sectorielles de développement, aligné sur tous les engagements internationaux et régionaux pris par le pays, en l'occurrence les Objectifs du Développement Durable (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, l'Accord de Paris sur le changement climatique, l'Accord-cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région des Grands-Lacs, le Nouveau cadre de partenariat et d'engagement dans les Etats fragiles « New Deal ».
12. Ainsi, dans son troisième pilier dénommé « consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie », l'industrie est l'un des secteurs productifs à côté des mines et hydrocarbures, de l'agriculture et services marchands (agriculture, pêche et élevage, développement rural, tourisme, commerce, PME et classes Moyennes).
13. L'approche utilisée dans l'élaboration du DPSI a été consultative et participative impliquant toutes les parties prenantes et s'est conformée au guide méthodologique d'élaboration des politiques ou stratégies sectorielles de 2013. Cette approche a ainsi permis de prendre en compte, le Programme d'urgence pour les 100 premiers jours du Chef de l'Etat, le Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI), le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et le Programme d'Actions Prioritaires (PAP).
14. L'élaboration de cette politique s'est également inspirée de différentes stratégies des Communautés Economiques Régionales (CER) dont la RDC est membre, notamment : la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), le Marché Commun des Etats de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).
15. Outre le résumé exécutif et l'introduction, ce document comprend trois chapitres et cinq annexes. (i) Le premier chapitre développe le contexte dans lequel le DPSI a été élaboré et présente le diagnostic du secteur. (ii) Le deuxième chapitre se rapporte à la politique et aux stratégies du secteur. Il présente la vision, les orientations stratégiques, les objectifs poursuivis, ainsi que neuf (9) programmes d'actions et les effets attendus. (iii) Le troisième chapitre décrit le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

The background is a dark blue gradient with various technical icons in a lighter blue color. These include gears of different sizes, hexagons, and circuit-like lines with nodes and arrows. A large gear is prominent in the top right corner, and another is in the bottom left. The overall aesthetic is futuristic and industrial.

CHAPITRE 01

CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Chapitre 1 : CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR

1.1. CONTEXTE

1.1.1. CONTEXTE INTERNATIONAL

16. Ces dix dernières années ont été marquées par une série de crises économiques et de chocs de grande ampleur notamment : (i) la crise financière mondiale de 2008-2009, (ii) la crise européenne de la dette souveraine entre 2010 et 2012, (iii) les corrections des prix des produits de base entre 2014 et 2016. À l'heure où s'apaisent ces crises et les vents contraires persistants qui les ont accompagnées, l'économie mondiale a pris de la vigueur, offrant davantage de latitude pour réorienter les politiques de manière à résoudre les problèmes de plus long terme qui ralentissent le développement durable dans les domaines économique, social et environnemental².
17. En 2016, le ralentissement de l'activité économique mondiale s'est relativement accentué, expliqué dans une large mesure par la poursuite de l'essoufflement des économies émergentes et en développement, à la suite notamment du maintien des cours des matières premières à de niveaux bas, ainsi que par la faible croissance du commerce mondial et la persistance de la fragilité de la reprise des économies avancées, renforcée dans une moindre mesure par la décision de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et par le nouveau protectionnisme américain. A cet effet, la croissance économique mondiale s'est établie à 3,1 % contre 3,4 %, une année plus tôt .

Dans les économies avancées, la croissance économique s'est légèrement contractée à 1,6 % après 2,1 % en 2015, influencée par des incertitudes économiques, politiques et institutionnelles. Quant aux économies émergentes et en développement, elles ont connu une légère accélération de la croissance, attestée par un taux de 4,1 % venant de 4,0 % en 2015³.

S'agissant particulièrement des économies de l'Afrique subsaharienne, le rythme de la croissance a poursuivi sa trajectoire baissière, ressortant à 1,4 %, soit un niveau en deçà des taux réalisés au cours des deux dernières années. Ce ralentissement résulte de la détérioration de la conjoncture extérieure et du durcissement des conditions financières⁴.

18. La reprise économique mondiale observée depuis le second semestre de 2016, s'est consolidée en 2017. En effet, la croissance mondiale a été de 3,7 %, contre 3,2 % en 2016, soit son niveau le plus élevé depuis 2011, tirée principalement par le dynamisme des économies avancées, sur fond notamment de la hausse de la consommation, des investissements et du commerce⁵.

Dans les économies avancées, l'activité économique a été soutenue par la mise en œuvre des politiques macroéconomiques accommodantes conjuguée à l'accroissement de la confiance des entreprises et des ménages. La croissance économique s'est légèrement accélérée de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2016, s'établissant à 2,4 % en 2017⁶.

S'agissant des économies émergentes et en développement, le rythme de leur activité a légèrement augmenté, sous l'effet du renchérissement des cours de matières premières et d'une reprise des rentrées de capitaux. La croissance économique a progressé de 0,4 point de pourcentage, d'une année à l'autre, s'établissant à 4,8 %.

² PNUD, *Rapport sur la situation et perspectives de l'économie mondiale 2018*, décembre 2017

³ *Idem*

⁴ *Ibidem*

⁵ BCC, *Rapport annuel 2017*, P. XVII

⁶ *Idem*

Pour ce qui est des pays de l'Afrique subsaharienne, l'amélioration de la conjoncture internationale a contribué à la reprise de l'activité dans cette région, après un ralentissement observé en 2016. Les économies de la région ont enregistré une croissance économique moyenne de 2,8 % en 2017 contre 1,4 %, une année auparavant⁷.

19. Par ailleurs, L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 25 septembre 2015 un programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), repris dans un document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Ne laisser personne de côté, tel est l'objectif de ce nouveau programme qui a également l'ambition de transformer le monde dans lequel nous vivons⁸.
20. Il constitue le nouveau cadre de développement mondial reposant sur 17 objectifs de développement durable déclinés en 169 cibles dans les domaines de l'économie, du développement social et de la protection de l'environnement. L'élimination de la pauvreté est le premier objectif de ce programme dont l'approche s'avère beaucoup plus ambitieuse que celle des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) car il prévoit non seulement d'atteindre ces objectifs mais également de répondre aux difficultés croissantes découlant de l'interdépendance entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement.

1.1.2. CONTEXTE RÉGIONAL

21. L'Afrique s'insère lentement dans le processus de mondialisation. En même temps l'intégration régionale sur le continent se matérialise, bien qu'à un rythme moins soutenu. Ainsi, au niveau de certaines sous-régions du continent, des progrès indéniables sont enregistrés depuis l'adoption par quelques pays ou regroupements régionaux de mesures de relèvement de la compétitivité et de l'adaptation de leur secteur industriel aux nouvelles technologies pour s'insérer positivement dans l'économie mondiale.
22. Par ailleurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernements africains ont donné un coup d'accélérateur à l'intégration du continent avec la création de « l'Union Africaine » (UA) et l'initiative portant « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique » (NEPAD).
23. Conformément aux objectifs de l'Union Africaine et des Communautés Economiques Régionales (CER), l'Industrie fait partie des domaines centraux d'intégration régionale, pour la création de la Zone de Libre Echange de l'Union Africaine, de l'Union douanière, du Marché commun et de l'Union monétaire continentale.
24. En outre, plusieurs rencontres sous régionales tenues à travers le continent, dont la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie (CAMI) qui a opté pour la mise en place du Plan d'Actions pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, ont abouti à l'adoption en juillet 2004 de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités Productives de l'Afrique (IRCPA), en tant que volet de développement industriel durable du NEPAD sous l'égide de l'Union Africaine.
25. La RDC est membre de l'Union Africaine et de plusieurs organisations sous régionales. Parmi celles-ci se trouvent les trois Communautés Economiques Régionales (CER) les plus en vue, à savoir : la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), le Marché Commun des Etats de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Bien plus, le pays a signé plusieurs Traités, Accords et Protocoles de coopération économique et industrielle ; a adhéré à la Zone de Libre Echange du COMESA. Et au niveau de l'Union Africaine, la RDC est signataire de l'acte du protocole de lancement de la Zone de Libre Echange Continental Africaine (ZLECAF).
26. Chacune de ces organisations sous régionales développe une politique industrielle spécifique.

⁷ Ibidem

⁸ <https://www.un.org/fr/africa/osaa/peace/sdgs.shtml>

27. Ainsi, au niveau de la SADC, la « Stratégie et Feuille de route pour l'industrialisation de la SADC » 2015-2063, mise sur pieds et approuvée par le Sommet des Chefs d'Etat et des Gouvernements en avril 2015, a pour secteurs prioritaires de l'Industrialisation ou Pôles de développement industriel (i) la transformation agro-alimentaire, (ii) la valorisation des minerais, (iii) la production pharmaceutique.
28. Au COMESA, la politique industrielle est axée sur neuf (9) domaines prioritaires : l'agro-industrie, l'énergie, le textile et vêtements, le cuir et produits en cuir, l'enrichissement des minerais, les produits pharmaceutiques, les produits chimiques et agrochimiques, l'ingénierie légère et l'économie bleue, et les matériaux de construction.
29. Dans sa politique d'industrialisation, la CEEAC propose comme secteurs prioritaires : l'Exploitation et transformation du fer ; l'Exploitation du potentiel énergétique de la sous-région ; le Développement d'un plan numérique ; le Développement de l'agro-industrie ; le Développement immobilier et urbain.
30. En effet, toutes ces politiques d'industrialisation soutiennent que : (i) la transformation des Etats membres sera tirée par le processus de production manufacturière au travers de l'ajout de la valeur aux ressources naturelles et le développement des chaînes de valeur ; (ii) l'industrialisation de chaque Etat est une affaire de tous et ne peut se faire sans un Partenariat Public-Privé (PPP) effectif ; (iii) pour faciliter et accélérer l'industrialisation, il faut impérativement lever au préalable les contraintes qui constituent des véritables handicaps à l'essor de nombreux secteurs industriels. C'est le cas notamment des déficits énergétiques ; de l'insuffisance des infrastructures adéquates et des services requis pour soutenir l'industrialisation ; du manque de financement, de perfectionnement des compétences, de technologies, et d'innovations nécessaires à toute activité industrielle.
31. En termes explicites, le contexte régional propose des bases de l'industrialisation et la nécessité d'un alignement de la politique d'industrialisation nationale aux politiques industrielles sous régionales.

1.1.3. CONTEXTE NATIONAL

32. Depuis 2010, l'économie congolaise est sur la trajectoire d'une forte croissance au-dessus de 6%, tirée principalement par les industries extractives, constamment restée au-dessus de la croissance moyenne de l'Afrique Subsaharienne. Au cours des quinze dernières années, l'économie congolaise a enregistré une croissance réelle qui est passée de 4% en moyenne sur la période 2001-2005, à 6% sur la période 2006-2011 et, grâce à la mise en œuvre du Programme d'actions prioritaires renforcé pour la période 2012-2016 le pays a enregistré quelques performances macroéconomiques matérialisées par un taux de croissance de l'ordre de 8% en moyenne annuelle sur la période 2012-2015 avec un pic de 9,2% en 2015. Pendant la même période, l'inflation a été contenue en moyenne annuelle à 5,1% et le taux de change stabilisé. Toutefois, un ralentissement s'est observé en 2016 (2,4%) à la suite de la baisse des cours des matières premières avec une reprise de 3,7% en 2017⁹.
33. Ces performances sont imputables aux effets des réformes engagées qui ont permis d'importants investissements dans le secteur minier qui porte la croissance. Ces réformes ont porté notamment sur les partenariats dans le secteur minier, la mise en place du guichet unique au port de Matadi pour faciliter les échanges internationaux, le renforcement de la discipline budgétaire (mise en place de la chaîne de la dépense), ainsi qu'une réaffirmation de l'indépendance de la Banque Centrale et l'assainissement du secteur financier par la liquidation des banques en difficulté.
34. De 2013 à 2017, la structure de l'économie du pays s'est fortement concentrée sur 5 branches d'activités réparties de la manière suivante : (i) Extraction 20 % de part dans le PIB ; (ii) Agricul-

⁹ PNSD 2018, page 29 (inédit).

ture, Forêt, Elevage, Chasse et Pêche 19 % ; (iii) Industrie Manufacturières 17%, (iv) Commerce 11 % et enfin (v) Transport et Communication 10 % en moyenne sur la période sous analyse¹⁰.

35. En effet, l'économie de la RDC reste encore vulnérable à cause notamment du faible dynamisme de son secteur industriel car la contribution de l'industrie manufacturière au PIB demeure faible et n'a pas dépassé 17% en moyenne de 2008 à 2017.
36. Sur le plan sociopolitique, depuis 2006, le pays a connu 3 cycles électoraux dont le dernier (2018) a abouti à l'alternance pacifique, un atout indispensable devant offrir une plus grande sécurité aux investisseurs dans le cadre du climat des affaires.
37. En ce qui concerne la planification de développement et au regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la RDC s'est dotée en 2006 d'une « Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté » consignée dans le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté « DSCRCP ». Revu en 2010, le DSCRCP aboutira en 2011, à l'élaboration du document dit DSCRCP de seconde génération (DSCRCP 2), dans lequel l'industrie était reprise parmi les huit secteurs porteurs de croissance au titre du Pilier 2 : « Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ».
38. Le DSCRCP2 étant arrivé à terme en 2015, la RDC s'est dotée d'un Plan National Stratégique du Développement (PNSD), qui constitue un cadre fédérateur de toutes les politiques et stratégies sectorielles de développement. Dans son troisième pilier « consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie » l'industrie est l'un des secteurs productifs à côté des mines et hydrocarbures, de l'agriculture et services marchands (agriculture, pêche et élevage, développement rural, tourisme, commerce, PME et classes Moyennes).
39. Le Ministère de l'Industrie, conformément à ses attributions, est l'organe gouvernemental en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique industrielle de la RDC. C'est dans ce cadre qu'il a élaboré le Document de la Politique et des Stratégies Industrielles, en sigle DPSI.
40. Ce document se veut une déclinaison du PNSD (2019- 2023). Le PNSD est le cadre fédérateur de toutes les politiques et stratégies sectorielles de développement, aligné sur tous les engagements internationaux et régionaux pris par le pays, en l'occurrence les Objectifs du Développement Durable (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, l'Accord de Paris sur le changement climatique, l'Accord-cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région des Grands-Lacs, le Nouveau cadre de partenariat et d'engagement dans les Etats fragiles « New Deal ».
41. En effet, le PNSD contient de nouveaux objectifs étalés en trois séquences, à savoir : (i) permettre à la RDC d'obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire en 2030 avec un PIB par habitant porté à 1050 USD ; (ii) atteindre le statut de pays émergeant en 2040, ce qui correspondra à un PIB par habitant de 4000 USD ; (iii) rejoindre le club des pays développés en 2050. Les efforts à conjuguer devront porter le PIB par habitant à 12.000 USD.
42. Enfin, la loi relative aux finances en son article 230 alinéa 2, recommande à chaque Ministère de disposer d'une stratégie sectorielle, de laquelle doivent découler les programmes et actions y relatives en vue d'asseoir la budgétisation basée sur la gestion axée sur les résultats.

1.1.4. MISSION DU SECTEUR

43. La mission du Ministère de l'Industrie est de contribuer à la consolidation de la croissance et de la stabilité macroéconomique par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique industrielle dynamique et incitative pour le développement des capacités de production et du taux d'utilisation des capacités installées à partir des matières premières locales.

¹⁰ PNSD 2018, page 29 (inédit).

44. Au regard de l'ordonnance N°20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des ministères en République Démocratique du Congo, le Ministère de l'Industrie a pour attributions :

- Industrialisation du pays et intégration industrielle ;
- Encadrement de l'installation et de l'implantation des établissements ;
- Promotion, encadrement technique et protection de l'industrie nationale ;
- Gestion de la propriété industrielle et la lutte contre la contrefaçon ;
- Elaboration et surveillance des normes pour les biens présents ou consommés sur le territoire national ;
- Gestion de la métrologie légale et de la normalisation ;
- Inspection Technique des Etablissements Industriels ;
- Mise en valeur de l'espace national et promotion d'un environnement favorable aux affaires, en collaboration avec le Ministre ayant l'économie dans ses attributions ;
- Elaboration des normes tant pour les biens consommés localement que ceux destinés à l'exportation ;
- Promotion des nouvelles technologies appliquées à l'industrie, en collaboration avec le Ministère ayant la recherche scientifique dans ses attributions ;
- Réalisation des études industrielles, et production des statistiques industrielles ;
- Protection des marques, inventions et brevets tant nationaux qu'étrangers ;
- Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur d'industrialisation en collaboration avec les Ministères concernés ;
- Promotion des zones industrielles, des zones économiques spéciales et des corridors de développement industriel ;
- Coopération en matière industrielle, de transfert de technologie et des procédés industriels.

1.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

1.2.1. APERÇU HISTORIQUE DE L'INDUSTRIE CONGOLAISE

45. Les potentialités industrielles de la RDC sont particulièrement mises en valeur par la colonisation belge, dès l'année 1906 avec principalement la création de la Régie des Mines d'Or de Kilo-Moto, la création de l'Union Minière du Haut-Katanga et la création de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo « Forminière ». Cet élan d'industrialisation va se poursuivre entre 1911 et 1928 avec les implantations des premières unités industrielles de production d'huile de palme et de transformation du coton ainsi qu'avec les premières savonneries et sucreries. Néanmoins, la grande crise des années 30 va freiner ce premier élan d'industrialisation avant une nette reprise en 1935.
46. La généralisation de la dernière guerre mondiale va imposer une nouvelle doctrine tendant à réduire le volume des matières premières destinées à l'exportation. De plus au niveau des importations, seules seront privilégiés les intrants destinés à l'augmentation de la production locale ainsi que les produits finis nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels de la colonie qui ne pouvaient de surcroît pas être produits localement.

Il s'en suivra la diversification du développement industriel du Congo-Belge avec l'expansion ou la naissance selon le cas :

- de l'industrie minière qui va s'attacher à produire des métaux des plus en plus raffinés ;
- de l'industrie des oléagineux qui va fournir l'huile et les autres produits de table nécessaires à la consommation locale, en entraînant au passage l'installation de petites usines d'emballage ;
- de l'industrie des oléagineux qui va fournir l'huile et les autres produits de table nécessaires à la consommation locale, en entraînant au passage l'installation de petites usines d'emballage ;
- de l'industrie de la transformation de la viande avec l'expansion des charcuteries ;

- de l'industrie de fabrication métallique avec aussi la multiplication des ateliers mécaniques ;
- de l'industrie métallurgique avec l'acquisition de premiers fours électriques et leur couplage à une fonderie d'acier notamment par l'Union Minière ;
- de l'industrie des chantiers navals avec la construction par la CHANIC des barges, bateaux et remorqueurs ;
- de l'industrie de la filature, du tissage, de la confection, avec notamment la production des tissus spéciaux destinés à l'équipement des troupes et la création d'une véritable industrie de vêtement de cotonnade organisée en production de série ;
- de l'industrie de la chaussure avec notamment l'augmentation de la production de la société « Bata » déjà installée au Congo ;
- de l'industrie de la maroquinerie pour la production des sacs ou des valises ;
- de l'industrie du tabac en vue de la production des cigarettes et même des cigares ;
- de l'industrie de la peinture et un embryon d'industrie pharmaceutique avec l'implantation d'une usine de fabrication de la quinine à Léopoldville.

47. **La période allant de 1949 à 1959** s'inscrit dans une nouvelle vague d'industrialisation amorcée dès 1948. Cette dernière s'explique par un afflux des capitaux européens vers l'Afrique et par l'accroissement des recettes d'exportation consécutive à l'augmentation de la demande extérieure en produits d'exportation congolais générée par la guerre de Corée. Il s'ensuit une expansion qualitative du secteur industriel congolais stimulée par l'accroissement de la demande intérieure et favorisée par une forte propension à l'importation des biens d'équipement. A partir de 1952, cette nouvelle vague d'industrialisation s'essouffle bien qu'on continua d'enregistrer une expansion de la production des entreprises déjà implantées. Ces dernières, jusqu'en 1958, continuent à investir plus pour accroître leurs capacités de production que pour étendre la gamme des produits de fabrication locale. Le taux d'accroissement de la production industrielle entre 1950 et 1957 est ainsi de l'ordre de 14% l'an. Le développement industriel aura aussi bénéficié des investissements du plan décennal 1949-1959 dans les secteurs de l'énergie et des transports. Les dernières années de la décennie 1950 sont caractérisées par un reflux de l'essor industriel qui coïncide avec un mouvement de fuite des capitaux suscité par l'accélération soudaine du processus d'accession du pays à l'indépendance.

48. **La période de 1960-1970** est caractérisée par :

- une diversification du paysage industriel congolais avec l'apparition de nouvelles filières industrielles (pêche maritime, congélation des poissons, fabrication des chambres à air et des pneus pour bicyclettes, etc.) ;
- un développement des filières déjà existantes (fabrication métalliques, outils pour l'agriculture, lames de rasoir, montages de réfrigérateurs et réchaud à pétroles, etc.) ;
- la publication du nouveau code des investissements en 1969, avec pour conséquences : la naissance d'une nouvelle unité de production de wax à Kinshasa, la création d'une minoterie à Matadi, la forte poussée de la production des industries brassicoles et des plastiques.
- la réalisation des projets industriels à rentabilité précaire (Sidérurgie de Maluku, Inga I et Inga II, CCIZ, Usine de jus et ferblanterie de N'sele, Combinat agro-industriel de Gemena, etc.).

49. **Durant la période de 1971-1980** se dessine une volonté, dans le chef des pouvoirs publics de mettre en place une politique industrielle. Ainsi sera organisé à Kinshasa du 14 au 17 juin 1971, le « Colloque National sur le développement industriel ». Malheureusement, les mesures de Zaïrianisation et de Radicalisation décidées en 1973, les effets du premier choc pétrolier de la même année ainsi que la Récession qui s'en suivra vont fragiliser les espoirs mis dans les orientations définies à l'occasion dudit Colloque.

50. **La période de 1981-1990** voit plusieurs initiatives gouvernementales en faveur du développement du secteur industriel à savoir :

- le lancement en 1983 du projet de zone franche d'Inga ;
- l'organisation en 1986 d'une Table Ronde sur l'intégration industrielle ;
- l'élaboration en 1987 du Schéma Directeur d'Industrialisation « SDI » avec le concours de l'ONUDI et du PNUD.

51. **Durant la période 1991-2000**, les initiatives prises antérieurement seront malheureusement balayées par des événements qui ont fortement affecté l'industrie nationale. Il s'agit notamment de : (i) pillages de 1991 et 1993 ; (ii) la forte dégradation du cadre macroéconomique ; (iii) conflits armés qui vont se poursuivre jusqu'au début des années 2000. Les conséquences étaient la fuite massive de capitaux, la baisse des investissements et la destruction du tissu industriel.
52. **La période de 2001-2010** a été marquée par :
- La pacification du pays ;
 - la mise en place de nouvelles institutions politiques ;
 - la reprise de la coopération internationale et la mise en place des plans de redressement avec le concours de FMI et la Banque mondiale ;
 - le redressement de l'activité économique ;
 - la mise en place d'un Document pour la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) dont un des piliers mettait l'accent sur la promotion de la stabilité macroéconomique et la croissance (créer le revenu, produire les biens de consommation des masses, etc.) ;
 - la création de la Zone Économique Spéciale pilote « ZES » de Maluku.
53. **La période de 2011 à ce jour** est marquée entre autres par les faits ci-dessous :
- L'élaboration du Document de la Politique et des Stratégies Industrielles (DPSI) en 2011 avec l'appui de l'ONUDI et de la Banque Mondiale ;
 - l'adhésion de la RDC à l'OHADA pour assainir le climat des affaires en 2012 ;
 - la création du Guichet Unique de Création des Entreprises « GUCE » en 2014 ;
 - la création du Parc Agro Industriel « PAI » de BUKANGA LONZO au Kwango ;
 - l'adhésion de la RDC au Programme de Restructuration de Mise à Niveau de l'Afrique Centrale « PRMN-AC » ;
 - l'adoption de 626 normes internationales en normes nationales ;
 - la mise en place de la plateforme virtuelle de collecte, analyse et publication des données, etc.

54. Les tableaux ci-dessous présentent quelques statistiques du secteur :

Tableau n° 01 : Classement des 30 premières entreprises industrielles Congolaises suivant le chiffre d'affaires en 1984 (En millions de zaires)

N°	RAISON SOCIALE	ACTIVITÉS	C.A.	MAIN D'ŒUVRE
1.	BRALIMA	Bière, boissons gazeuses	2.018	3.815
2.	TABAZAÏRE	Tabac, cigarettes	1.725	1.696
3.	P.L.Z.	Huile de palme, café, cacao, etc.	1.568	17.307
4.	HASSON & Fr.	TissuSynt. Confest. Commerce	1.485	2.007
5.	UNIBRA	Bière, boissons gazeuses	1.472	3.515
6.	MIDEMA	Farine de froment	1.244	380
7.	SOLBENA	Tissage, conf. Commerce	1.055	2.402
8.	BRASIMBA	Bière, boissons gazeuses	1.038	1.220
9.	MARSAVCO	Produits alimentaires	944	1.082
10.	Cie SUCRIERE	Sucre	850	8.831
11.	CPA ZAÏRE	Impression de tissus	837	1.014
12.	BAT-ZAÏRE	Tabac, cigarettes	837	964
13.	CHANIMETAL	Const. Navale, fabr. Métal.	788	2.298
14.	CIZA	Ciment	746	960
15.	QUO VADIS	Pain, farine	698	998
16.	AMATO et Cie	Tissage, impression, savon	637	2.215
17.	SOTEXKI	Tissage, impression	623	2.105
18.	UTEXCO	Tissage, impres. Confection	535	504
19.	SIFORZAL	Bois	472	1.980
20.	G.M. ZAÏRE	Véhicules automobiles	465	284
21.	INDUSBOISSONS	Boissons gazeuses	464	879
22.	GOODYEAR	Pneumatiques	434	476
23.	S.B.K.	Bière, boissons gazeuses	433	314
24.	Sté CULTURES	Huile de palme, caoutchouc	421	7.316
25.	CINAT	Ciment	411	496
26.	UPAK	Pain	328	475
27.	D.A.I.P.N. gr.	Elevage, avicole, porc, lait	312	946
28.	J.V.L.	Elevage, huile de palme	299	1.113
29.	ZAÏREPRINT	Imprimés de coton	280	279
30.	BATA	Chaussures en cuir	243	974

Source : BNEPI, Conjoncture Économique n° 25, page 249/250

Tableau n° 02 : Nombre d'unités industrielles par province en 2017

N°	PROVINCE	ENTREPRISES EN ACTIVITE	ENTREPRISES EN ARRET	ENTREPRISES FERMEES	TOTAL
1	Bas-Uélé	0	0	26	26
2	Equateur	7	0	3	10
3	Haut-Katanga	75	10	28	113
4	Haut-Iomami	6	0	0	6
5	Haut-Uélé	17	0	0	17
6	Ituri	17	2	0	19
7	Kasaï	5	1	2	8
8	Kasaï-Central	12	3	1	16
9	Kasaï-Oriental	12	1	2	15
10	Kinshasa	160	15	43	218
11	Kongo-Central	32	4	25	61
12	Kwango	2	0	0	2
13	Kwilu	7	4	2	13
14	Lomami	6	1	0	7
15	Lualaba	20	2	0	22
16	Mai-Ndombe	1	0	0	1
17	Maniema	19	10	6	35
18	Mongala	6	10	16	32
19	Nord-Kivu	52	14	41	107
20	Nord-Ubangi	17	0	5	22
21	Sankuru	1	1	4	6
22	Sud-Kivu	30	0	4	34
23	Sud-Ubangi	3	6	3	12
24	Tanganyika	3	1	0	4
25	Tshopo	14	4	1	19
26	Tshuapa	1	4	3	8
TOTAL		525	93	215	833

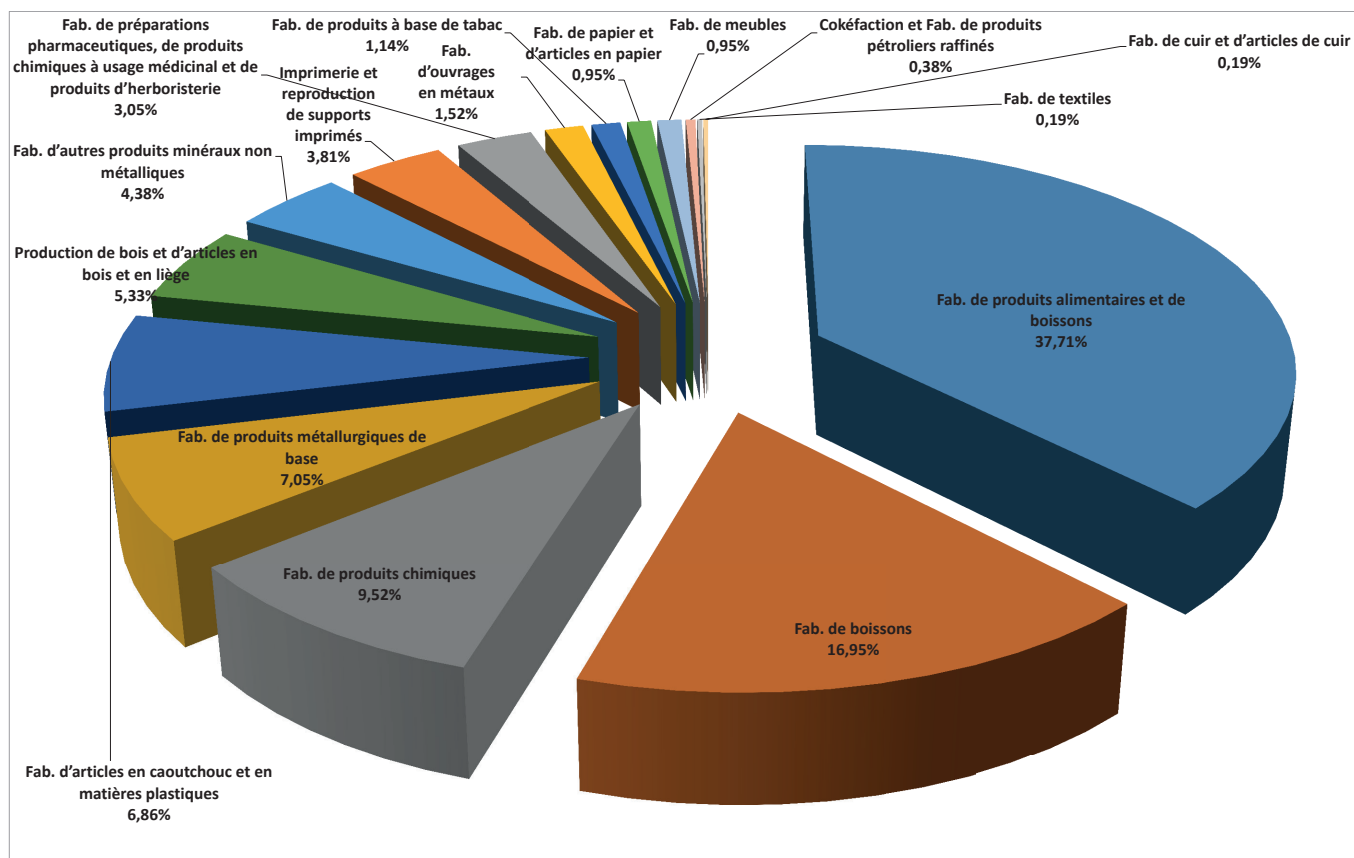
Source : BNEPI, Enquête industrielle 2017

Tableau n° 03 : Répartition des entreprises industrielles par branche d'activités en 2017

Branches d'activités	Nombre d'unités	%
Fabrication de produits alimentaires et de boissons	198	37,71
Fabrication de boissons	89	16,95
Fabrication de produits chimiques	50	9,52
Fabrication de produits métallurgiques de base	37	7,05
Fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques	36	6,86
Production de bois et d'articles en bois et en liège	28	5,33
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	23	4,38
Imprimerie et reproduction de supports imprimés	20	3,81
Fabrication de préparations pharmaceutiques, de produits chimiques à usage médicinal et de produits d'herboristerie	16	3,05
Fabrication d'ouvrages en métaux	8	1,52
Fabrication de produits à base de tabac	6	1,14
Fabrication de papier et d'articles en papier	5	0,95
Fabrication de meubles	5	0,95
Cokéfaction et fabrication de produits pétroliers raffinés	2	0,38
Fabrication de textiles	1	0,19
Fabrication de cuir et d'articles de cuir	1	0,19
Total	525	100,00

Source : BNEPI, Enquête industrielle 2017

Graphique n° 01 : Répartition de la proportion des entreprises industrielles en activité par branche



Concernant la répartition des entreprises industrielles en activité par branche, le graphique 1 montre la prédominance de la branche fabrication de produits alimentaires et de boissons (37,7%), suivi des branches fabrication de boissons (16,95%) et fabrication de produits chimiques (9,52%).

Les branches les moins attractives sont la fabrication de textiles et la fabrication de cuir et articles en cuir avec chacune 0,19%.

Tableau n° 04 : Evolution de la contribution du secteur industriel au PIB

INDICATEUR	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Contribution de l'industrie manufacturière au PIB en pourcentage	14,9	18,9	16,2	15,4	15,4	15,4	15,6	17,1	18,3	19,7
Contribution de l'industrie manufacturière à la croissance du PIB en points de pourcentage	0,3	-1,4	-0,4	0,2	0,6	1,1	1,1	1,5	1	0,3

Source : BCC, Rapport annuel 2017

Graphique n° 02 : Evolution de la contribution du secteur industriel au PIB en %

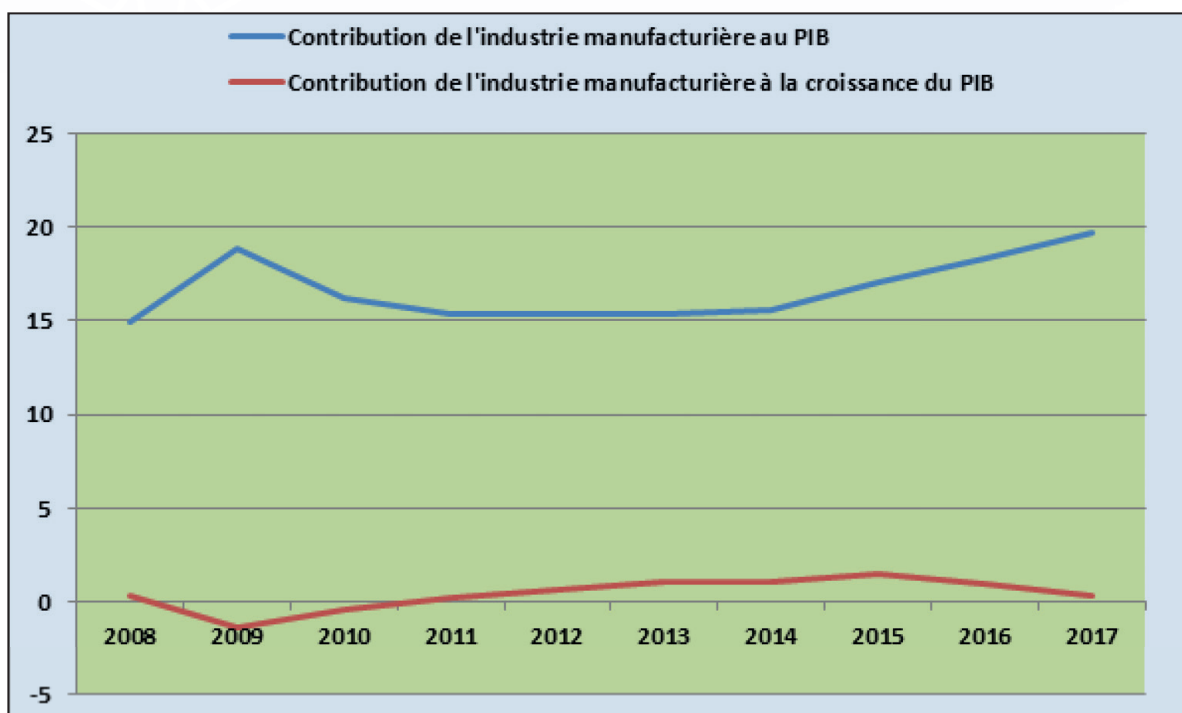
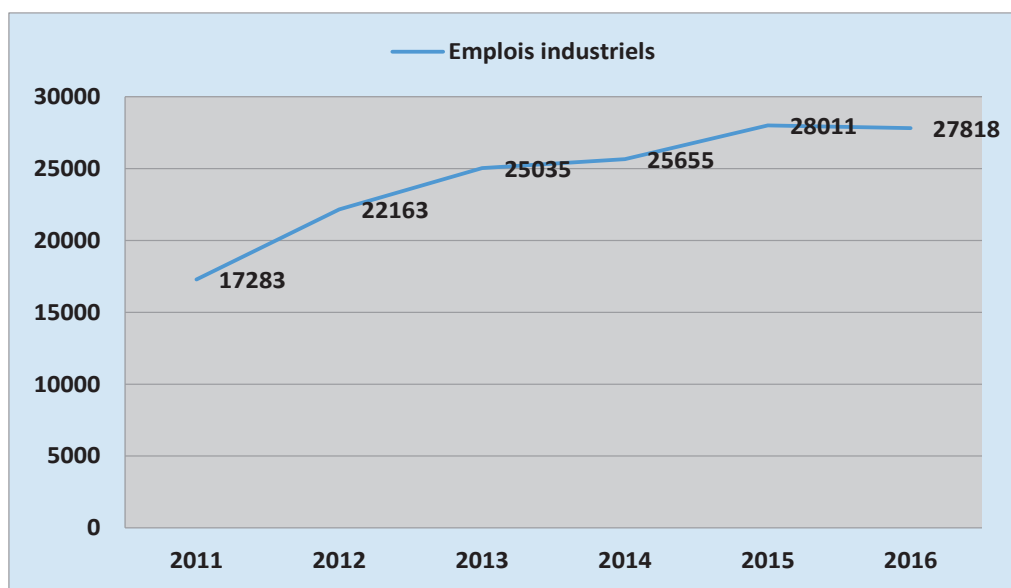


Tableau n° 05 : Effectif des emplois industriels par province

N°	Province	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1	Bas-Uélé	0	0	0	0	0	0
2	Equateur	0	0	0	0	0	12
3	Haut-Katanga	4435	5996	6349	6966	7608	8272
4	Haut-Iomami	32	46	46	46	46	62
5	Haut-Uélé	0	111	263	236	151	237
6	Ituri	56	67	105	114	130	216
7	Kasaï	2519	2519	2519	2519	2519	2548
8	Kasaï-Central	109	109	134	147	117	112
9	Kasaï-Oriental	176	165	176	175	180	232
10	Kinshasa	3307	6243	6498	6488	7006	6821
11	Kongo-Central	739	731	723	807	879	917
12	Kwango	NC	NC	NC	NC	NC	NC
13	Kwilu	31	43	45	51	50	70
14	Lomami	231	231	233	230	246	247
15	Lualaba	64	178	193	194	190	309
16	Maï-Ndombe	752	752	752	752	752	752
17	Maniema	43	15	15	21	608	647
18	Mongala	NC	NC	NC	NC	NC	NC
19	Nord-Kivu	862	929	985	1167	1395	1648
20	Nord-Ubangi	261	276	274	307	319	343
21	Sankuru	67	102	106	106	106	106
22	Sud-Kivu	714	691	656	660	1111	837
23	Sud-Ubangi	9	9	1836	1618	1391	365
24	Tanganyika	568	518	504	478	456	426
25	Tshopo	2109	2233	2424	2374	2552	2452
26	Tshuapa	199	199	199	199	199	199
Total		17283	22163	25035	25655	28011	27818

Source : BNEPI, Enquête industrielle 2017

Graphique n° 3 : Evolution des emplois industriels de 2011 à 2016



1.2.2. CADRE INSTITUTIONNEL, LEGAL ET REGLEMENTAIRE

1.2.2.1. CADRE INSTITUTIONNEL

55. Le Ministère de l'Industrie comprend les structures et les projets ci-après :

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat Général à l'Industrie ou l'Administration de l'Industrie ;
- organismes sous tutelle;
- les projets.

56. **Le Cabinet du Ministre de l'Industrie** est dirigé par le Ministre ayant l'Industrie dans ses attributions.

Il est composé :

- du Ministre de l'Industrie ;
- du Directeur de Cabinet et de son adjoint ;
- du Collège des conseillers ;
- du personnel d'appoint.

57. **Le Secrétariat Général à l'Industrie** est la Structure pérenne du Ministère de l'Industrie dont la mission générale est d'assurer les tâches courantes d'exécution, de suivi et de contrôle des activités industrielles.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer la législation, la régulation, la normalisation et l'élaboration des politiques et stratégies en matière d'industrie ;
- d'assurer la production et la mobilisation des ressources internes et externes nécessaires à la mise en œuvre des politiques et stratégies du Gouvernement en matière d'industrie ;
- de fournir les prestations en vue d'offrir les services requis aux différents usagers et acteurs opérant dans le secteur de l'industrie sur le territoire national ;
- d'assurer l'équilibre en matière d'industrialisation du pays.

Dirigée par un Secrétaire Général, l'Administration de l'Industrie compte en son sein :

- au niveau central : une Administration du Secrétaire Général (comprenant 4 Services et 2 Cellules) et huit (08) Directions ;
- au niveau provincial : on retrouve une Division urbaine de l'Industrie à Kinshasa, 25 Divisions provinciales de l'Industrie, plusieurs Services ou Bureaux de l'Industrie dans les villes autonomes et les chefs-lieux de territoires.

58. Le Secrétariat Général à l'Industrie fait face aux contraintes majeures ci-après :

i. Sur le plan des ressources humaines :

- insuffisance d'un personnel qualifié et compétent pour faire face à toutes les exigences techniques particulièrement dans le domaine de normes et celui de la propriété industrielle ;
- effectifs pléthoriques du personnel en désaccord avec le cadre et structures organiques.
- non mécanisation et non titularisation des certains agents.

ii. Sur le plan des ressources matérielles :

- insuffisance de bureaux répondant aux normes ;
- manque de moyens de transport adéquat pour le personnel ;
- insuffisance du matériel informatique.

59. Les Organismes sous tutelle du Ministère de l'Industrie sont :

- le Bureau National d'Etudes et de Planification Industrielle « BNEPI », Etablissement Public ;
- le Fonds de Promotion de l'Industrie « FPI », Etablissement Public ;
- l'Agence des Zones Economiques Spéciales « AZES », Etablissement Public.

60. **Le Bureau National d'Etudes et de Planification Industrielle, « BNEPI »** en sigle, est un Etablissement public à caractère technique créé par le Décret n° 18/057 du 28 décembre 2018.

Le BNEPI se subroge à la Cellule d'Etudes et de Planification Industrielle, « CEPI » en sigle, créée par Décret n° 05/029 du 12 mai 2005.

Il a pour objet :

- d'impulser le processus de l'industrialisation du pays ;
- de venir en appui aux acteurs de la compétitivité et de les stimuler à la conquête des marchés et au positionnement du label congolais sur ces marchés ;
- d'offrir des prestations et des produits sous forme d'information, d'accompagnement, d'assistance, de partenariat et d'études.

A ce titre, il a pour missions notamment de :

- jouer le rôle de conseiller du Gouvernement dans le domaine de la planification du développement industriel ;
- servir de cadre qui doit aider le ministère ayant l'industrie dans ses attributions dans la conception et l'orientation de la politique industrielle du Gouvernement ;
- contribuer au développement de services compétitifs aux opérateurs installés sur les sites industriels ;
- contribuer à l'amélioration et à la valorisation du potentiel technique, économique, financier et juridique des projets d'équipements et de développement industriel de la République Démocratique du Congo ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des stratégies de développement industriel de la République Démocratique du Congo telles que définies par la politique industrielle du Gouvernement et formuler des recommandations pour l'amélioration du processus en cours ;
- réaliser des études à caractère industriel portant notamment sur la promotion des industries locales et l'intégration industrielle ;
- concevoir et mettre en place des banques des données ainsi qu'un système d'informations industrielles (statistiques industrielles et information sur les potentialités du développement industriel) ;
- réaliser toute prestation d'études, de consultation, de conseil ou de service dans ses domaines de compétence pour le compte des Administrations publiques, Provinces et entités territoriales décentralisées, des promoteurs et des Entreprises publiques ou privées ;
- réaliser toute autre étude ainsi que les opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières en rapport avec son objet social ;
- encadrer et mettre en œuvre des projets industriels de recyclage des emballages et produits plastiques.

Les structures organiques du BNEPI sont :

- a) le Conseil d'administration ;
- b) la Direction générale ;
- c) le Collège des Commissaires aux comptes.

61. A ce jour, le BNEPI est en phase de transition et fait face aux problèmes majeurs ci-après :

- retard dans la mise en place des organes dirigeants ;
- non-validation des projets de Cadre organique du BNEPI, Référentiel d'emplois et des compétences, plan de formation et manuel de procédures administratives et financières ;



- insuffisance de crédits budgétaires alloués pour le fonctionnement et la formation ;
- manque de locaux adéquats pour les bureaux ;
- insuffisance de moyens de transport adéquat pour le personnel ;
- insuffisance de matériel informatique.

Il sied de signaler que le Guichet de Mise à Niveau, créé par arrêté ministériel n°015 du 15 octobre 2015, fonctionne au sein du BNEPI. Il est chargé d'accompagner et d'exécuter le programme de Mise à Niveau de l'Industrie de la CEEMAC-CEEAC en République Démocratique du Congo.

62. **Le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)** a été créé par l'Ordonnance-Loi 89-171 du 07 août 1989 et a été transformé en Etablissement public à caractère administratif et financier par le décret n°09/64 du 03 décembre 2009 fixant les statuts d'un établissement public dénommé « Fonds de Promotion de l'Industrie ».
63. Le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) a pour objet la promotion de l'industrie locale en vue de la réalisation de l'autonomie de l'appareil de production du pays vis-à-vis de l'extérieur, tout en veillant à l'équilibre industriel au plan national.
64. A cet effet, il a notamment pour mission :
 - de financer la production des matières premières destinées à l'industrie locale, celle des produits locaux manufacturés concurrents aux biens importés, ainsi que les projets des secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui concourent à l'intégration industrielle ;
 - de financer la construction et/ou la remise en état des infrastructures reconnues d'utilité publique dans les zones d'opération des entreprises financées ;
 - de collecter et gérer les ressources financières générées par les entreprises commerciales et industrielles ainsi que celles générées par les opérations d'importation, en exécution de l'Ordonnance-Loi n°89-031 du 7 août 1989 portant création de la Taxe de Promotion de l'Industrie ;
 - d'effectuer toute autre opération qui se rattache directement ou indirectement à son objet social.
65. Les structures organiques du Fonds sont :
 - le Conseil d'Administration ;
 - la Direction Générale ;
 - le Collège des Commissaires aux Comptes.
66. Le Fonds rencontre les difficultés majeures suivantes :
 - modicité de ressources face aux besoins de financement importants ;
 - recouvrement des prêts en souffrance (plus de 150 millions de dollars américains) ;
 - poids du secteur informel (concurrence, échappe à la fiscalité).
67. **L'Agence des Zones Économiques Spéciales « AZES »** est un établissement public à caractère administratif et technique, créé par le décret n° 15/007 du 14 avril 2015, tel que modifié à ce jour par le décret n°18/056 du 28 décembre 2018.
68. Elle a pour mission d'assurer l'administration, la régulation, le contrôle ainsi que le suivi des activités ayant trait à l'aménagement et à la gestion des zones économiques spéciales en République Démocratique du Congo.
69. Les structures organiques de l'AZES comprend :
 - le Conseil d'Administration ;
 - la Direction Générale ;
 - le Collège des Commissaires aux comptes.

70. Actuellement l'AZES est confrontée aux difficultés ci-après :
- L'insuffisance des ressources financières pour assurer son fonctionnement harmonieux et le suivi du processus de création des ZES ;
 - Le manque des locaux propres, mis à la disposition par le Gouvernement pour abriter ses bureaux ;
 - la non finalisation du processus de mise en place de ses structures organiques prévues par le Décret 15/007.
71. Les projets :
- Corridor de Développement Bas-Congo ;
 - cimenterie de Maiko « CIMAIKO » ;
 - programme de Restructuration de Mise à Niveau de l'Afrique Centrale « PRMN-AC ».

1.2.2.2. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

72. Le tableau ci-dessous reprend les principaux textes légaux et réglementaires qui régissent le secteur.

Tableau n° 06 Principaux textes légaux et réglementaires

N°	INTITULE DES TEXTES
1	Ordonnance n°20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des ministères
2	Loi n°82-001 du 07 janvier 1982 régissant la propriété industrielle en RDC
3	Ordonnance n°89-173 du 7 août 1989, portant mesures d'exécution de la loi 82-001 du 7 janvier 1982 régissant la propriété industrielle.
4	Loi n°14/023 du 07 juillet 2014 fixant les règles relatives aux conditions et modalités de sauvegarde de l'entreprise industrielle en difficulté
5	Loi n°14/022 du 07 juillet 2014 fixant le régime des Zones Economiques Spéciales en République Démocratique du Congo
6	Décret n°12/021 du 16 juillet 2012 portant création d'une Zone Economique Spéciale sur le site de Maluku
7	Décret n°15/007 du 14 avril 2015 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence des Zones Economiques Spéciales
8	Ordonnance n°75-271 22 août 1975 portant création d'un Comité national de normalisation
9	Décret n°17/018 du 30 décembre 2017 portant interdiction de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation des sacs, sachets, films et autres emballages en plastique
10	Arrêté ministériel n°019/12/CAB/MIND/2015 du 23/12/2015 portant adoption des normes nationales et application de six (06) normes internationales sur les emballages en plastique ainsi que quarante-huit (48) normes harmonisées du COMESA relatives aux secteurs de l'agroalimentaire, de l'électronique et de l'évaluation de la conformité et management qualité.
11	Arrêté interministériel n° 001/CAB/MIN/PME/2012 et n°003/CAB/MIN/ECO & COM/2012 du 21 août 2012 portant interdiction de fabrication, d'importation et de commercialisation des emballages non biodégradables
12	Arrêté ministériel n°029/10/CAB/MIN/IND/2016 du 28 octobre 2016 portant adoption et application en normes nationales d'une (01) norme sur les allumettes ainsi que de quatre-vingt-dix-sept (97) normes harmonisées du COMESA relative aux secteurs de l'agroalimentaire, de l'électronique et de la construction, du textile et cuir.
13	Arrêté ministériel n°037/01/CAB/MIN/IND/2018 du 21 janvier 2019 portant transmission obligatoire des statistiques de production mensuelle des unités de production et/ou de transformation, d'exploitation, de commerce et de services en République Démocratique du Congo

14	Arrêté ministériel n°037/01/CAB/MIND/2019 du 21 janvier 2019 portant réglementation de l'encadrement, de l'installation, de l'implantation et de la délocalisation des Etablissements industriels en République Démocratique du Congo
15	Arrêté interministériel n°022/MIN/IND/2010 et N°014/CAB/MIN/COMPME/2010 du 20 aout 2010 portant réglementation du marché de la mitraille
16	Arrêté interministériel n°001/CAB/MIN-ECO/2007 et N°001/CAB/MIN/IND/2007 du 12 avril 2007 portant interdiction du commerce d'alcools, eaux-de-vie et liqueurs conditionnés dans le sachet
17	Arrêté interministériel n°012/CAB/MINPF/LMM/2015 et n°099/06/CAB/MIND/2015 du 29 juin 2015 portant création du comité d'opérationnalisation de la cimenterie de Maïko, « CIMAÏKO » ex cimenterie de la province orientale, « CIPOR »
18	Autres arrêtés portant adoption des normes

Source : Présidence de la République, Journal officiel de la République Démocratique du Congo

1.2.3. REVUE DES POLITIQUES ET STRATEGIES INDUSTRIELLES

73. Dans la recherche de son développement industriel, la RDC a élaboré plusieurs politiques et stratégies industrielles dont les plus importants sont :

1. Le Plan décennal de relance économique 1970-1980 (objectif 80) avec comme stratégie : la réalisation des grands investissements. Sa mise en œuvre a permis :

- a. l'implantation de Société d'Exploitation Siderurgique « SOSIDER » ;
- b. la construction du barrage d'Inga ;
- c. la création de la ligne haute tension Inga Shaba

Après évaluation, ces investissements se sont avérés peu rentables, qualifiés d'« éléphants blancs ».

2. Le Schéma Directeur d'Industrialisation (SDI) de 1986 mis en place par la Décision n° 56/CC/1986 du Comité Central du Mouvement Populaire de la Révolution avait retenu les stratégies suivantes :

- a. la planification destinée à formuler les programmes des filières prioritaires au regard des orientations sur les stratégies fixées ;
- b. l'élaboration des mesures et programmes d'accompagnement pour l'amélioration du climat des affaires ;
- c. la mise en place d'un système d'information statistique industrielle du Congo.

Considéré comme le premier document de la politique industrielle du pays, le SDI n'a pas été mis en œuvre et ne s'est arrêté qu'à la production du rapport final des stratégies et plan d'actions des filières après un diagnostic du secteur.

3. Le Document de la Politique et des Stratégies Industrielles (DPSI) produit en 2011 tire ses grandes orientations du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSCR2) dans son pilier 2 « Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ».

L'objectif global du DPSI était de développer un secteur industriel intégré, élargi, compétitif, diversifié, contribuant au développement local et régional et favorisant l'épanouissement des capacités et des compétences humaines, plus particulièrement celles des femmes et des jeunes.

Pour atteindre cet objectif, le DPSI (version 2011) avait arrêté les stratégies ci-après :

- l'aide au renforcement des capacités et des compétences industrielles.
- le développement de la normalisation et de la propriété industrielle ;

- l'appui à la sauvegarde du tissu industriel existant ;
- le développement des espaces industriels ;
- la promotion d'un développement industriel respectueux de l'environnement
- le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère et des structures d'appui au développement industriel ;

En termes de réalisation, il convient de noter :

- les études pilotes sur les sous-filières ;
- la création des Espaces Industriels (Zone Economique Spéciale Pilote de MALUKU, le corridor de développement Bas-Congo) ;
- le choix des filières et sous-filières prioritaires, à savoir :
 - a. filière Agro alimentaire avec comme sous filières : (i) Manioc; (ii) Huile de palme; (iii) Fruits transformés; (iv) Sous filière Produits de pêche ;
 - b. Filière Matériaux de construction avec comme sous filières : (i) Ciment; (ii) Sous filière Bois transformés ;
 - c. filière Valorisation minière et métallurgique avec comme sous-filières : (i) fer, (ii) cuivre; (iii) aluminium ;
 - d. filière Emballages.

1.2.4. BILAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR

74. Le secteur industriel tire ses financements de trois sources, à savoir :

- les ressources affectées par l'Etat /subventions de l'Etat ;
- les ressources extérieures provenant des partenaires au développement ou de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- les prélèvements effectués par l'Etat au nom du secteur :
 - (i) Taxe pour la Promotion de l'Industrie « TPI » au niveau local et à l'importation ;
 - (ii) Taxe et redevance perçues à l'initiative du Ministère de l'Industrie.

De ces trois sources, les subventions de l'Etat doivent être considérées comme la principale source de financement du secteur par le fait que l'industrialisation du pays est avant tout une question de souveraineté nationale.

Le tableau ci-dessous présente la situation de financement du secteur industriel de 2013 à 2017

Tableau n° 07 Revue sur l'exécution des budgets 2013-2017

N°	LIBELLE	2013			2014			2015			2016			2017			Moyenne votée	Moyenne exécutée	%			
		Voté	%	Exécuté	Voté	%	Exécuté	Voté	%	Exécuté	Voté	%	Exécuté	Voté	%	Exécuté				%		
	INDUSTRIE	26 208,1	100	3 157,5	12	37 705,6	100	3 752,1	10	8 036,9	100	4 669,5	58	5 716,7	100	28 793,8	100	34 604,2	120	21 292,2	9 933,5	46,6
1	Contrepartie des Projets	1 217,7	5	446,1	37	1 500,0	4	766,9	20	1 000,0	12	241,8	5	700,0	12	900,00	3	0	0	954,4	316,6	33,2
2	Fonctionnement des Ministères	1 235,6	5	621,7	50	1 300,0	3	533,7	14	2 105,3	26	1 267,1	27	1 419,8	25	2 027,6	7	275,1	1	1 697,1	637,8	37,6
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	137,4	1	0	0	500,0	1	128,7	3	583,5	7	527,4	11	408,5	7	332,1	1	696,9	2	376,5	360,2	95,7
4	Investissements sur Ressources Extérieures	20 301,5	77	0	0	30 699,7	81	0	0	0	0	0	0	0	0	21 130,6	73	30 818,3	89	10 358,0	6 163,6	59,5
5	Investissements sur Ressources Propres	999,9	4	0	0	1 000,0	3	0	0	1 353,7	17	217,9	5	515,7	9	1 063,3	4	0	0	983,2	43,6	4,4
6	Rémunérations	1 917,7	7	1 965,4	102	2 282,7	6	2 158,6	58	2 571,2	32	2 388,6	51	2 376,5	42	2 739,7	10	2 468,9	7	2 401,3	2 264,1	94,9
7	Subventions aux Organismes Auxiliaires	398,1	2	124,3	31	423,2	1	164,1	4	423,2	5	26,5	1	296,2	5	600,5	2	344,9	1	429,5	147,4	34,3
8	Total Investissement sur ressources internes																			2 743,6	867,9	31,6
9	Total fonctionnement et rémunération																			4 098,3	2 901,9	70,8

Source : BNEPI, calculé à partir des données du Rapport de performance 2016 – 2017 Programme d'Actions Prioritaires PAP 2018-2022

75. De par ce tableau, il se dégage que :

- la moyenne quinquennale du budget alloué au secteur de l'Industrie est de 21 292 243 323 CDF dont seulement 9 933 478 279 CDF ont été exécutés, soit 46,65 % ;
- la moyenne quinquennale des investissements sur ressources internes votées est de 2 743 636 120 CDF contre 867 862 575 CDF exécutées, soit 31,63 % ;
- la moyenne quinquennale des ressources internes consacrées aux dépenses de fonctionnement et rémunérations votées est de 4 098 346 310 CDF contre 2 901 958 586,6 CDF exécutées, soit 70,80 % ;
- la moyenne quinquennale des investissements sur ressources extérieures votées est de 10 358 024 055 CDF contre 6 163 657 117 CDF exécutées, soit 59,50 % ;
- la moyenne quinquennale du budget total consacré aux investissements sur ressources internes représente 12,88 % pour le budget voté ; et 8,73 % pour le budget exécuté.

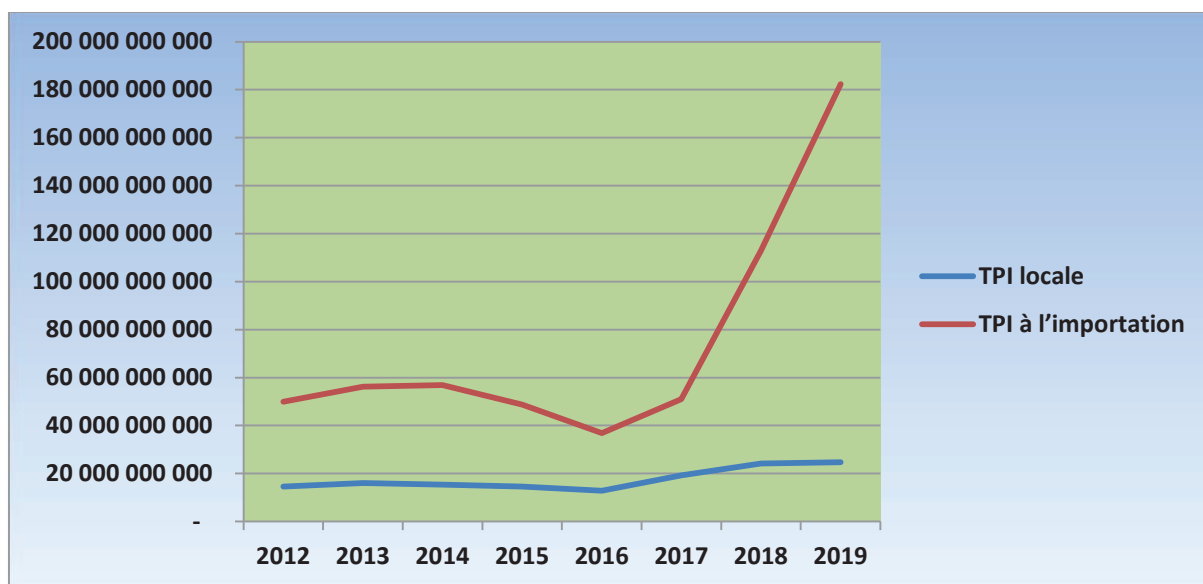
76. Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution de ses missions, le FPI tire principalement ses ressources de la Taxe pour la Promotion de l'Industrie (TPI) dont l'évolution est résumée dans le tableau n°8 et le graphique n°4. Le FPI a ainsi financé divers projets par prêt, prise de participation ou subvention (Tableau n°9 et graphique n°6 et n°7)

Tableau n° 08 : Evolution de la TPI par nature en CDF de 2012 à 2019

NATURE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TPI LOCALE	14.620.646.889	16.075.063.546	15.437.411.301	14.520.557.275	12.794.537.580	19.283.266.853	24.200.915.715	24.768.223.149
TPI A L'IMPORTATION	50.004.595.606	56.170.171.265	56.828.856.556	48.737.202.848	36.869.434.483	50.944.379.204	112.991.618.709	182.329.846.872
TOTAL	64.625.242.495	72.245.234.811	58.266.267.857	63.257.760.123	49.663.972.063	70.227.646.057	137.192.534.424	207.098.070.021

Source : FPI, Rapport annuel 2016

Graphique n° 04 : Evolution de la TPI par nature



Graphique n° 5 : Répartition de la TPI par nature de 2012 à 2019

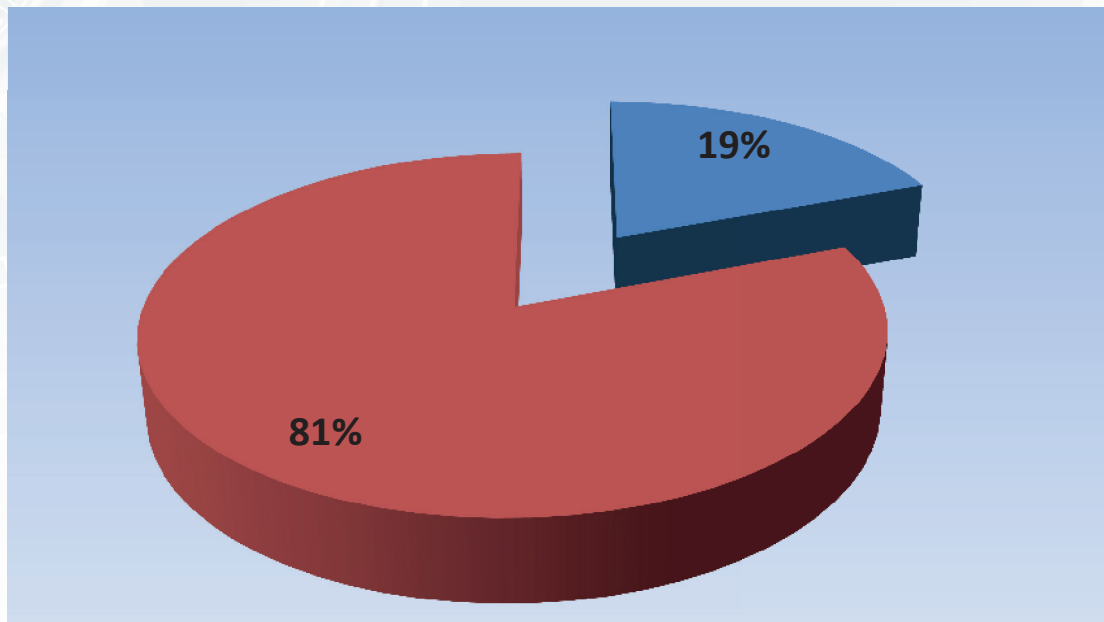
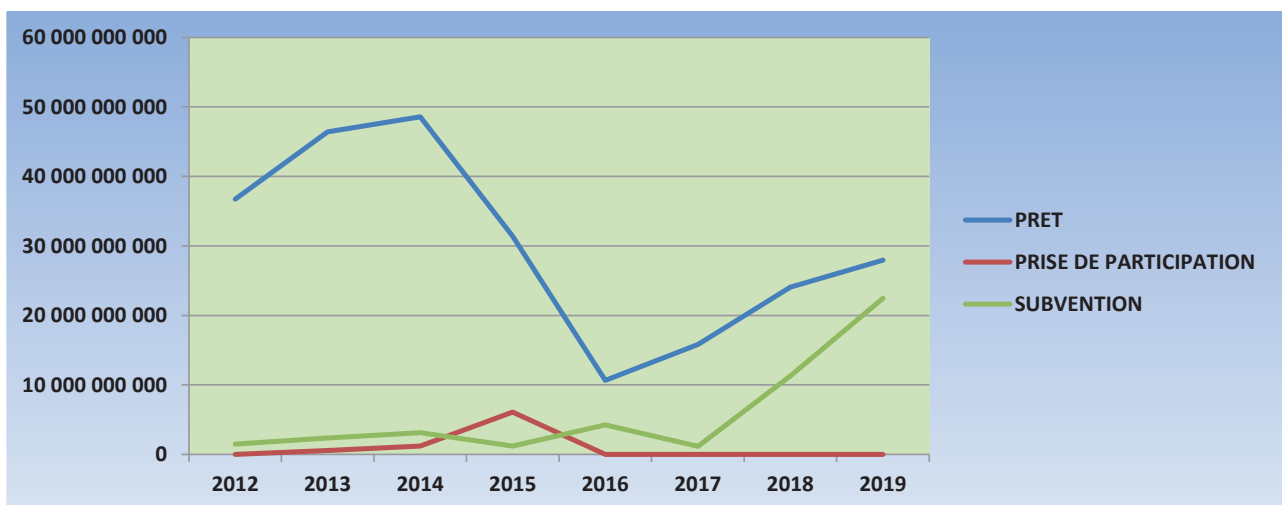


Tableau n° 09 : Evolution des interventions du FPI selon leur forme CDF de 2012 à 2019

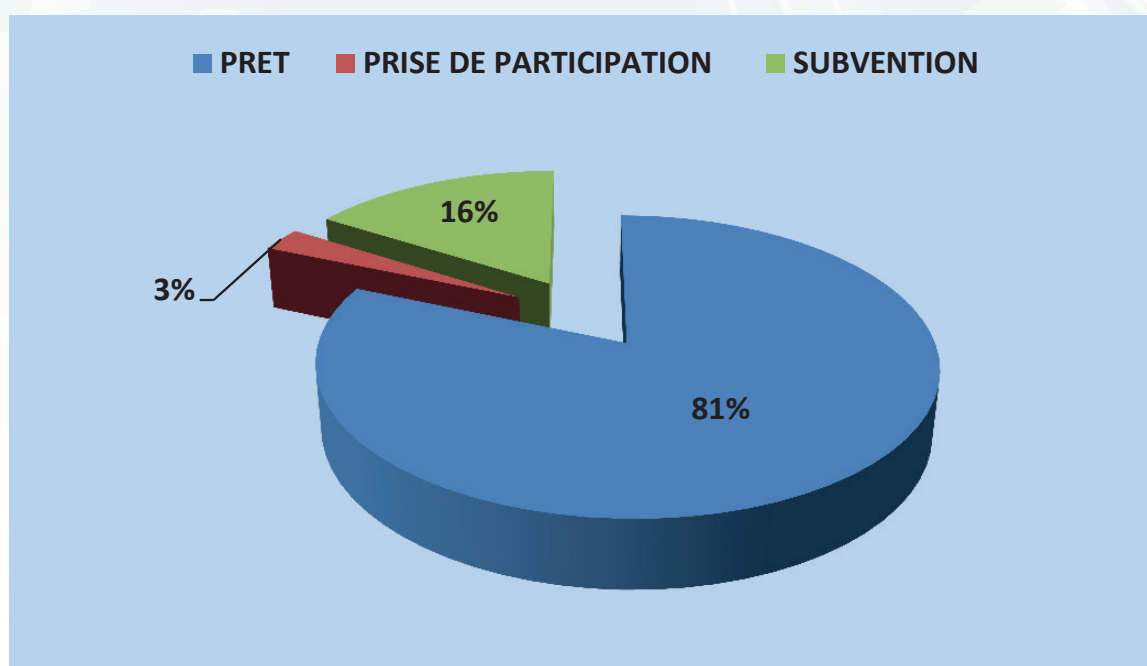
FORME D'INTERVENTION	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PRET	36.711.807.785	46.405.938.838	48.558.955.698	31.397.771.502	10.672.772.101	15.813.527.683,45	24.080.631.015,31	27.947.806.966,30
PRISE DE PARTICIPATION	0	560.657.840	1.216.000.000	6.110.000.000	0	0	0	0
SUBVENTION	1.489.990.945	2.387.694.390	3.142.634.323	1.198.234.820	4.262.722.388	1 160 465 702,50	11.301.773.306,92	22.479.972.765,95
TOTAL	38.201.798.730	49.354.291.068	52.917.590.021	38.706.006.322	14.935.494.489	16 973 993 385,95	35 382 404 322,23	50.427.779.732,25

Source : FPI, Rapport annuel 2016

Graphique n° 6 : Evolution des interventions du FPI selon leur forme de 2012 à 2019



Graphique n° 7 : Répartition des interventions du FPI selon leur forme de 2012 à 2019



77. Au regard de ces indicateurs, les efforts doivent encore être fournis par le Gouvernement de la République en vue de soutenir conséquemment ce secteur moteur de la croissance économique.

1.2.5. REFORMES DANS LE SECTEUR

78. Au cours de cette décennie, le Ministère de l'industrie a entrepris les réformes ci-après :

- transformation de la CEPI, (service public) en BNEPI (établissement public à caractère technique) ;
- création au sein du BNEPI du Guichet de Mise à Niveau « GMN » à travers le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises de l'Afrique Centrale « PRMN-AC » ;
- transformation du FPI en Etablissement public à caractère administratif et financier ;
- mise en place du régime des Zones Economiques Spéciales à travers la loi 14/022 du 07 juillet 2014, ainsi que l'Agence des Zones Economiques Spéciales « AZES ».

1.2.6. CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE

79. Les principales contraintes au développement de l'industrie sont constituées par les carences et les dysfonctionnements dans la desserte en énergie électrique, l'insuffisance et mauvais état des voies de communication, la faible connectivité du réseau de transports intérieurs, l'insuffisance de l'offre et les conditions d'octroi du crédit pour les petites et moyennes industries, les déficiences au niveau du climat des affaires, les conflits armés, la double concurrence des importations et du secteur informel,...

80. Les contraintes spécifiques à la dynamique des capacités productives sont notamment un secteur informel très étendu et croissant, une faible culture entrepreneuriale, une faible intégration industrielle, un faible niveau de compétitivité des produits locaux lié notamment à la faible application des normes, une faible capacité d'innovation, un déficit des compétences techniques...

81. L'électricité fournie par la Société Nationale d'Electricité est de manière générale irrégulière et de mauvaise qualité. La tarification de l'énergie électrique est l'objet de plusieurs critiques de la part des opérateurs industriels.
82. Les infrastructures routières qui constituent les principaux moyens de transport sont fortement dégradées et ne facilitent pas un bon approvisionnement des industries en matières premières ni moins l'écoulement des produits fabriqués vers les centres de consommation. Il est à noter également que les infrastructures ferroviaires sont en mauvais état avec des matériels roulant vétustes.
83. En ce qui concerne le transport maritime et fluvial, il sied de signaler que les infrastructures portuaires et le matériel de sécurité de la navigation sont vétustes, manquent d'entretien, et ne respectent pas les normes en terme de sécurité, ou sont carrément absents. La performance des ports (manutention, coût et capacité technique) s'avère assez faible par rapport aux autres ports de la zone, en l'occurrence le port de Pointe-Noire en République du Congo.
84. Les financements disponibles sont généralement à court terme et ne sont pas de ce fait adaptés au financement des investissements des entreprises, qui nécessitent des financements à long terme. Les taux d'intérêt sur les prêts accordés varient de 18 % à 20 % l'an selon les banques commerciales, plus de 20 % pour les institutions des microfinances. Toutefois, il faut signaler que le taux d'intérêt des prêts octroyés par le FPI est passé de 9 à 6 % et à 4 % pour favoriser l'investissement des femmes et des jeunes. Les crédits sont pratiquement toujours assortis de garanties réelles, portant notamment sur les biens immobiliers de l'entreprise (garanties hypothécaires). La prise en garantie des équipements financés par le crédit ou des marchés publics obtenus par une entreprise, courante dans de nombreux pays, et qui a pour grand avantage de simplifier les procédures préalables à l'octroi d'un crédit, est exceptionnelle en RDC. Il faut également signaler l'absence de fonds de garantie pour faciliter l'obtention de financement des entreprises auprès des établissements bancaires.
85. Au niveau du climat des affaires, l'insécurité judiciaire constitue une gangrène qui ronge ce secteur. Le droit des affaires OHADA était censé apporter une solution à cette problématique. Cependant, son application biaisée par les cours et tribunaux constitue une contrainte. C'est le cas notamment en matière de procédure collective d'apurement du passif, de recouvrement des créances et voies d'exécution.
86. Au titre de la fiscalité, les contraintes rencontrées par les opérateurs industriels tiennent notamment à la : (i) multiplicité, redondance et inopportunité des certains Droits, Taxes et redevances au triple niveau des Entités Territoriales Décentralisées, Provinces et Pouvoir Central ; (ii) multitude des intervenants sur la chaîne de la recette non fiscale ; (iii) coexistence et éparpillement des multiples régimes fiscaux (Droit commun, droit spécifique et régime conventionnel) ; (iv) faiblesse de l'information des services (Régies et services d'assiette), de l'interconnexion des intervenants et des capacités de contrôle ; (v) faible cohérence entre les politiques fiscale, budgétaire, économique et sociale du Gouvernement.

1.2.7. DEFIS A RELEVER

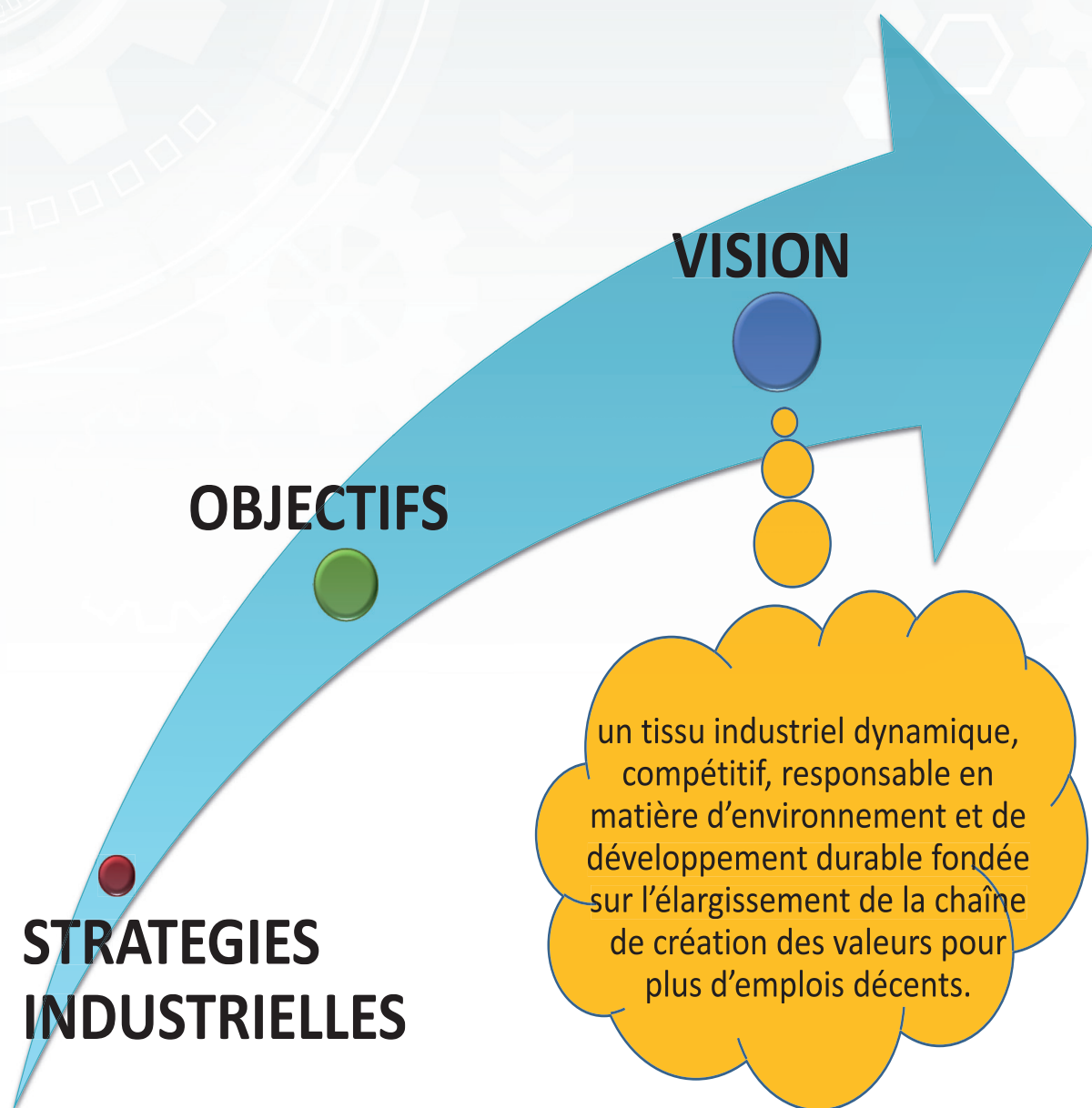
87. Au regard des contraintes relevées ci-dessus, les défis à relever sont de trois ordres, à savoir :
 - améliorer la productivité des entreprises existantes et soutenir l'émergence de nouvelles entreprises compétitives ;
 - promouvoir l'industrie verte et la gestion des déchets industriels ;
 - créer des opportunités d'emplois productifs surtout pour les jeunes et les femmes.



CHAPITRE
02

**POLITIQUE, STRATEGIES ET
PROGRAMMES D' ACTIONS**

Figure n° 03 : La vision de la Politique Industrielle en RDC



Chapitre 2 : POLITIQUE, STRATEGIES ET PROGRAMMES D' ACTIONS

2.1. POLITIQUE

2.1.1. VISION

88. La vision du Ministère de l'Industrie, qui découle du PNSD, consiste à doter le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable fondée sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois décents en vue de contribuer à l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive.

2.1.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

89. Le Gouvernement compte soutenir conjointement les Industries d'Exportations (IE) et celles pouvant garantir la Substitution des Importations (SI) par des produits générés localement. Dans la quasi-totalité des segments d'activités de l'économie, le gouvernement favorisera à travers cette politique, ***l'élargissement de la chaîne de création des valeurs***. Cet élargissement débouchera sur une plus grande création d'emplois compte tenu des effets qu'il aura sur les interactions horizontales et verticales entre les secteurs et les unités de production.
90. La création de nouvelles entreprises compétitives, la mise à niveau des entreprises existantes et la relance des entreprises en péril ou en cessation d'activités constituent la priorité de cette politique. L'essentiel des efforts sera concentré sur les secteurs qui apparaissent simultanément les plus porteurs, les plus promoteurs, les plus accessibles et les plus inclusifs.
91. Au regard de principaux défis et se fondant sur les atouts majeurs de la RDC, le gouvernement a fixé trois (3) orientations stratégiques pour matérialiser la vision de la présente politique industrielle. Il s'agit de : (i) l'amélioration de la gouvernance administrative et stratégique, (ii) le développement d'un pool économique et industriel, (iii) le développement d'un potentiel attractif des investissements.
92. Quatre principes directeurs doivent guider l'action du Ministère :
- **La participation** qui vise la prise en compte des stratégies qui émanent d'autres ministères sectoriels et qui implique l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités territoriales, société civile, secteur privé, partenaires au développement,...) à l'effort de développement et de promotion de l'Industrie nationale en vue de garantir la cohésion et la synergie des interventions au niveau national et local ;
 - **La compétitivité** qui compte offrir des produits de qualité, un personnel qualifié, des équipements et des prestations de qualité, conformes aux normes internationales et ayant un bon rapport qualité/prix en vue de combler le déficit par la production locale (substituer aux importations) et conquérir le marché tant régional qu'international ;
 - **La durabilité** qui contribue à promouvoir une industrie verte, responsable en matière d'environnement et de développement durable ainsi que la prise en compte de la jeunesse et du genre ;
 - **Le partenariat** qui permet de mutualiser les synergies entre l'Etat et le secteur privé dans la mise en œuvre de la politique industrielle.

2.2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

93. Au regard des orientations stratégiques de la politique industrielle, le Ministère entend au cours de la période 2019-2023 : (i) améliorer la gouvernance administrative et stratégique, (ii) faire de la République Démocratique du Congo un pool économique et industriel, (iii) développer un potentiel attractif des investissements.

94. De façon spécifique, d'ici 2023, le Ministère compte à travers cette politique :

- accroître le nombre d'entreprises industrielles de 525 à plus de **2000 unités** ;
- atteindre au moins **1.000.000 emplois décents**, plus particulièrement ceux des jeunes et des femmes, contre 27.818 en 2016 ;
- former **80% des agents et cadres du Ministère** et les doter des moyens susceptibles d'améliorer leur rendement ;
- accroître la contribution de l'industrie manufacturière au PIB à **28%** contre 19,7% en 2017 ;
- conquérir au moins **60% de la part du marché local** et atteindre au moins **15% du marché régional** par les exportations.

2.3. STRATEGIES

95. Le gouvernement compte faire de l'industrie l'un des principaux moteurs de la croissance de son économie car elle exerce un effet d'entraînement puissant sur l'ensemble des activités économiques. En effet, la mise en œuvre de la politique industrielle se fonde sur les stratégies propres au Ministère de l'Industrie ainsi que sur celles qui relèvent d'autres secteurs et qui sont considérées comme préalables pour l'industrialisation.

Pour ce faire, le Ministère entend mettre en place onze (11) stratégies ci-après :



96. Toutes ces stratégies sont regroupées en trois (3) axes desquels découlent neuf (9) programmes tels que développés ci-dessous.

2.4. AXES STRATEGIQUES ET PROGRAMMES D'ACTIONS

2.4.1. AXE STRATEGIQUE 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET STRATEGIQUE

97. La Concrétisation de cet axe repose essentiellement sur des réformes idoines, le renforcement du rôle de l'Etat dans la mise en place des préalables institutionnels en vue d'impulser le changement. Pour ce faire, un accent particulier sera mis sur la structuration des institutions et des services de l'industrie congolaise, pour leur permettre de mieux jouer leur rôle, dans un objectif d'efficacité, d'efficience et de transparence renforcé. Ceci passe indubitablement par une capacitation de la ressource humaine devant mettre en œuvre ces réformes. Cet axe s'étendra également au renforcement de la planification et de la programmation à travers l'organisation des Etats généraux de l'Industrie, ainsi que le renforcement du système de statistiques industrielles.

Programme 1 : Gouvernance administrative

- Objectif spécifique : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur

Actions :

- Organisation des sessions de formation des agents et cadres du Ministère ;
- Appui logistique aux différents services sous tutelle du Ministère de l'Industrie ;
- Adaptation des programmes de formation aux métiers de l'industrie ;
- Mise en place d'un programme de formation permettant de maîtriser les technologies étrangères pour des reproductions similaires et adaptées ;
- Mise en place d'un cadre de sensibilisation aux violences basées sur le genre et aux pandémies (VIH/SIDA,...) ;
- Renforcement des capacités des structures nationales d'inspection technique de l'industrie et de contrôle de qualité.

Programme 2 : Gouvernance stratégique

- Objectif spécifique : Renforcer la planification et la programmation

Actions :

- Mise en œuvre de la Politique et des Stratégies Industrielles à travers le Plan Directeur d'Industrialisation « PDI » ;
- Organisation des Etats généraux de l'industrie ;
- Actualisation du répertoire et de la cartographie des entreprises industrielles.

2.4.2. AXE STRATEGIQUE 2 : FAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO UN POOL ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL

98. Le présent axe porte sur des actions visant à poser des préalables qui permettront à la RDC de devenir un pool économique et industriel visible.

Programme 3 : Développement des infrastructures structurantes et industrialisantes

- Objectif spécifique 1 : Préviabiliser et viabiliser les zones d'opérationnalisation des projets financés par le FPI

Action :

- Appui à la construction et la réhabilitation des infrastructures de base (centrales hydroélectriques, routes, ports...)



Programme 4 : Développement du secteur industriel

- Objectif spécifique 1 : Créer et gérer les espaces industriels productifs

Actions :

- Implantation des Zones Economiques Spéciales (ZES) sur le territoire national ;
- Appui à l'implantation des parcs agro-industriels ;
- Développement des corridors industriels.

- Objectif spécifique 2 : Renforcer le Plan RDC-OMPI sur le Développement de la Propriété Industrielle

Actions :

- Modernisation de la gestion de la protection de la propriété industrielle et des droits intellectuels (brevets, marque, licence...);
- Appui aux industries innovantes ;
- Opérationnalisation du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation «CATI».

- Objectif spécifique 3 : Promouvoir les activités de la normalisation et de la métrologie légale

Actions :

- Elaboration, adoption et promulgation de la loi sur la Normalisation et la Métrologie légale ;
- Elaboration et homologation des normes nationales et adoption des normes internationales ;
- Dotation en équipements de métrologie légale ;
- Sensibilisation et vulgarisation à la culture normative ;
- Création d'une structure autonome chargée de la normalisation et métrologie légale ;
- Mise en place d'un Centre de documentation en normalisation et métrologie légale.

- Objectif spécifique 4 : Appuyer les entreprises industrielles en difficulté

Actions :

- Vulgarisation de la loi sur le sauvetage des entreprises en difficulté ;
- Diagnostic des entreprises en difficulté ;
- Accompagnement des entreprises en difficulté éligibles.

Programme 5 : Promotion d'un développement industriel respectueux de l'environnement

- Objectif spécifique : Mettre en place des mécanismes de protection de l'environnement

Actions :

- Sensibilisation des industries aux normes environnementales et technologies propres ;
- Réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
- Implantation des unités de production des emballages biodégradables ou compostables ;
- Appui aux unités de gestion intégrée de déchets industriels.

Programme 6 : Renforcement de l'intégration ciblée des filières prioritaires et connexes par l'approche des chaînes de valeur

- Objectif spécifique 1 : Développer la filière Agro-alimentaire

Actions :

- Implantation des Centres Agro-alimentaires Pilotes (CAP) de Kimpese/Kongo-Central, de Kalemie/Tanganyika, de Goma/Nord-Kivu, de Gungu/Kwilu ;
- Implantation des huileries, minoteries et rizeries dans les espaces industriels ;
- Implantation d'une sucrerie au Nord-Kivu ;
- Implantation d'une compagnie sucrière à Kalima/Maniema ;
- Relance de la Production de la Société COMINGEM à Gemena/Sud-Ubangi ;
- Implantation d'une sucrerie à Mushie Pentane/Kwilu ;
- Implantation des unités de traitement et conservation des produits de la pêche, de l'élevage et de l'apiculture ;
- Implantation des unités de traitement et conservation des fruits et légumes.

- Objectif spécifique 2 : Développer la filière matériaux de construction

Actions :

- Opérationnalisation de la Cimenterie de Maiko ;
- Rénovation de la cimenterie de Lubudi/Lualaba ;
- Implantation de la cimenterie de Lubilanji/Kasai-Oriental ;
- Relance de la Cimenterie Nationale (CINAT/ Kongo Central) ;
- Implantation des usines de fabrication de matériels en bois et dérivés (bois transformé, pâte à papier) dans les espaces industriels ;
- Implantation des unités de fabrication des briques cuites.

- Objectif spécifique 3 : Développer la filière valorisation minière et métallurgique

Actions :

- Relance de la Société Sidérurgique de Maluku ;
- Appui aux fonderies locales, ateliers mécaniques et Implantation des unités de transformation des produits miniers semi-finis.

- Objectif spécifique 4 : Développer la filière emballages

Actions :

- Implantation des unités de production et de recyclage dans la filière emballages (bouteilleries, verreries, containers...).

- Objectif spécifique 5 : Développer les filières connexes

Actions :

- (i) implantation des unités de fabrication des pièces de rechange; (ii) implantation et réhabilitation des usines textiles; (iii) réhabilitation et modernisation de la SOCIR.

2.4.3. AXE STRATEGIQUE 3 : DÉVELOPPER UN POTENTIEL ATTRACTIF DES INVESTISSEMENTS

99. Cet axe vise essentiellement l'accroissement des investissements directs étrangers (IDE) et des investissements locaux dans le domaine de l'industrie. Le Gouvernement entend donc provoquer un afflux des capitaux privés à travers des réformes visant à améliorer le climat des affaires.

Programme 7 : Renforcement de la participation du secteur privé dans la production industrielle

- Objectif spécifique : Renforcer le partenariat secteur public, secteur privé et société civile dans le secteur industriel

Actions :

- Mise en œuvre d'un cadre de suivi-évaluation du Plan d'actions pour l'amélioration du climat des affaires en RD Congo ;
- Renforcement du cadre de concertation Public-Privé-Société civile ;
- Orientation des nouveaux investissements (par PDI) vers les activités à forte intensité de création d'emplois ou d'utilisation de la main d'œuvre locale.

Programme 8 : Mécanismes de financement des industries

- Objectif spécifique : Améliorer l'accès des industries au financement

Actions :

- Création d'une banque d'investissement et de garantie publique.
- Encadrement et accompagnement des entreprises bénéficiaires de financement du FPI.

Programme 9 : Mécanismes d'accès aux facteurs de production

- Objectif spécifique : Améliorer l'accès des industries aux facteurs de production

Actions :

- Appui à la modernisation des équipements industriels du secteur privé ;
- Contribution à la vulgarisation du Code des Investissements et de la loi sur le crédit-bail ;
- Appui à l'entrepreneuriat congolais, particulièrement à celui des femmes et des jeunes ;

2.5. PROGRAMMES D'ACTIONS

100. Le tableau ci-dessous présente les stratégies et actions du DPSI sous forme de programmes budgétisés à court et moyen termes.

Tableau n° 10 : PROGRAMMES BUDGETISES EN MILLION DE FC

	Axes/Programmes/Objectifs/Actions/Sous-actions ou Projets	Indicateur(s) / Source de vérification	Coût annuel					Observations	
			2019	2020	2021	2022	2023		Total
1	AMELIORER LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET STRATEGIQUE								
1.1	Programme 1 : Gouvernance administrative								
	Objectif spécifique 1.1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur								
1.1.1	Organisation des sessions de formation des agents et cadres du Ministère	Nombre d'agents et cadres formés	400	410	420	450	450	2 130	
1.1.1.1	Formation des agents et cadres des administrations centrales et provinciales de l'Industrie	Nombre d'agents et cadres formés	80	82	84	90	90	426	
1.1.1.2	Formation des agents et cadres du BNEPI	Nombre d'agents et cadres formés	80	82	84	90	90	426	
1.1.1.3	Formation des agents et cadres de l'AZES	Nombre d'agents et cadres formés	80	82	84	90	90	426	
1.1.1.4	Formation des agents et cadres du projet Corridor de développement du Bas-Congo	Nombre d'agents et cadres formés	80	82	84	90	90	426	
1.1.1.5	Formation des agents et cadres du GMN	Nombre d'agents et cadres formés	80	82	84	90	90	426	
1.1.2	Appui logistique aux différents services sous tutelle du Ministère de l'Industrie	Nombre de matériels et équipements acquis	23 521	23 600	23 600	24 100	24 100	118 921	
1.1.2.1	Appui logistique au Cabinet	Nombre de matériels et équipements acquis par type	3920	3933,3	3933,3	4016,6	4016,6	19819,8	
1.1.2.2	Appui logistique aux administrations centrales et provinciales de l'Industrie	Nombre de matériels et équipements acquis par type	3921	3933,3	3933,3	4016,6	4016,6	19820,8	
1.1.2.3	Appui logistique au BNEPI	Nombre de matériels et équipements acquis par type	3920	3933,3	3933,3	4016,6	4016,6	19819,8	
1.1.2.4	Appui logistique à l'AZES	Nombre de matériels et équipements acquis par type	3920	3933,3	3933,3	4016,6	4016,6	19819,8	

1.1.2.5	Appui logistique au projet Corridor de développement du Bas-Congo	Nombre de matériels et équipements acquis par type	3920	3933,3	3933,3	4016,6	4016,6	19819,8	
1.1.2.6	Appui logistique au GMN	Nombre de matériels et équipements acquis par type	3920	3933,3	3933,3	4016,6	4016,6	19819,8	
1.1.3	Adaptation des programmes de formation aux métiers de l'industrie	Nombre de programmes de formation adaptés	6	6	-	-	-	12	
1.1.3.1	Organisation des ateliers de mise à niveau avec les Ministères concernés	Nombre de participants	3	3	-	-	-	6	
1.1.3.2	Organisation des ateliers d'élaboration des programmes de formations adaptés aux métiers de l'industrie	Nombre de programmes proposés	3	3	-	-	-	6	
1.1.4	Mise en place d'un programme de formation permettant de maîtriser les technologies étrangères pour des reproductions similaires et adaptées	Programme mis en place / Nombre de personnes formées	6	6	6	6	6	30	
1.1.4.1	Stage technique à l'étranger ou au pays	Nombre d'agents et cadres formés	6	6	6	6	6	30	
1.1.5	Mise en place d'un cadre de sensibilisation aux violences basées sur le genre et aux pandémies (VIH/SIDA, ...)	Nombre d'agents et cadres sensibilisés	3	3	3	3	4	16	
1.1.5.1	Sensibilisation des membres du Cabinet	Nombre d'agents et cadres sensibilisés	0,5	0,5	0,5	0,5	0,66	2,66	
1.1.5.2	Sensibilisation des agents du Secrétariat Général à l'Industrie	Nombre d'agents et cadres sensibilisés	0,5	0,5	0,5	0,5	0,66	2,66	
1.1.5.3	Sensibilisation des agents et cadres du BNEPI	Nombre d'agents et cadres sensibilisés	0,5	0,5	0,5	0,5	0,66	2,66	
1.1.5.4	Sensibilisation des agents et cadre de l'AZES	Nombre d'agents et cadres sensibilisés	0,5	0,5	0,5	0,5	0,66	2,66	
1.1.5.5	Sensibilisation des agents et cadre du projet Corridor de développement du Bas-Congo	Nombre d'agents et cadres sensibilisés	0,5	0,5	0,5	0,5	0,66	2,66	
1.1.5.6	Sensibilisation des agents et cadre de GMN	Nombre d'agents et cadres sensibilisés	0,5	0,5	0,5	0,5	0,66	2,66	
1.1.6	Renforcement des capacités des structures nationales d'Inspection technique de l'industrie et de contrôle de qualité	Nombre de structures renforcées	37	50	55	60	68	269	
1.1.6.1	Formation des inspecteurs ITI et auditeurs de normalisation (GMN et Inspection)	Nombre d'inspecteurs et auditeurs formés	37	50	55	60	68	269	

Programme 2 : Gouvernance stratégique										
Objectif spécifique 2.1 : Renforcer la planification et la programmation										
1.2	Mise en œuvre de la Politique et des Stratégies Industrielles à travers le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI)	Rapport annuel d'exécution des projets.	50	45	100	1 000	1 000	1 000	2 195	
1.2.1	Organisation de l'atelier d'élaboration des programmes et annexes du DPSI	Nombre des programmes et annexes élaborés	50	45	0	0	0	0	95	
1.2.1.1	Organisation de l'atelier de validation technique du DPSI	Nombre des structures du Ministère impliquées	0	0	100	0	0	0	100	
1.2.1.2	Organisation de l'atelier national de validation du DPSI	Nombre des parties prenantes	0	0	0	1000	0	0	1000	
1.2.1.3	Organisation de la conférence des bailleurs des fonds du DPSI	Nombre des bailleurs ayant souscrits aux programmes	0	0	0	0	0	0	500	
1.2.1.4	Mise en œuvre de la politique et des stratégies	Nombre des programmes exécutés	0	0	0	0	0	0	250	
1.2.1.5	Suivi et évaluation du DPSI	Nombre des programmes évalués	0	0	0	0	0	0	250	
1.2.1.6	Organisation des Etats généraux de l'industrie	Rapport des EGI	465	480	500	500	600	600	2545	
1.2.2	Organisation des travaux préparatoires	Nombre des séances	465	0	0	0	0	0	465	
1.2.2.1	Organisation des ateliers au niveau provincial	Rapports des ateliers provinciaux	0	480	0	0	0	0	480	
1.2.2.2	Organisation de l'atelier au niveau national	Rapport de l'atelier national	0	0	500	0	0	0	500	
1.2.2.3	Suivi et mise en œuvre des recommandations	Rapport de suivi et mise en œuvre	0	0	0	500	600	600	1100	
1.2.2.4	Actualisation du répertoire et de la cartographie des entreprises industrielles	Nombre d'entreprises industrielles répertoriées	900	900	2000	2000	2000	2000	7800	
1.2.3	Formation / Renforcement des capacités	Nombre d'enquêteurs formés	100	100	200	200	200	200	800	
1.2.3.1	Enquête d'identification	Nombre d'unités identifiées	300	300	500	500	500	500	2100	
1.2.3.2	Travaux d'élaboration du Répertoire et de la cartographie des entreprises industrielles	Rapport d'élaboration	100	100	300	300	300	300	1100	
1.2.3.3	Atelier de validation	Rapport de l'atelier	100	100	600	600	600	600	2000	
1.2.3.4	Production et Publication du Répertoire	Nombre d'exemplaires	300	300	400	400	400	400	1800	
1.2.3.5										

FAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO UN POOL ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL									
Programme 3 : Développement des infrastructures structurantes et industrialisantes									
Objectif spécifique 3.1 : Préviabiliser et viabiliser les zones d'opérationnalisation des projets financés par le FPI									
2	FAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO UN POOL ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL								
2.1	Programme 3 : Développement des infrastructures structurantes et industrialisantes								
	Objectif spécifique 3.1 : Préviabiliser et viabiliser les zones d'opérationnalisation des projets financés par le FPI								
2.1.1	Appui à la construction et la réhabilitation des infrastructures de base (centrales hydroélectriques, routes, port...)	Nombre par type d'infrastructures construites et/ou réhabilitées							
2.1.1.1	Réhabilitation et renforcement de capacité de la centrale hydroélectrique de BENDERA et du réseau de transport et distribution de l'énergie électrique	Rapport d'exécution des travaux							
2.1.1.2	Réhabilitation et modernisation du port de Kalemie dans une perspective de la création d'un pôle de croissance	Rapport d'exécution des travaux							
2.1.1.3	Construction de 10 centrales hydroélectriques : (i) Identification et ciblage de 10 sites hydroélectriques potentiels ; (ii) Recrutement des firmes sur base des dossiers d'appels d'offres et signer les contrats de réalisation des études de faisabilité des Centrales Hydro-Electriques identifiées ; (iii) Réalisation des études de faisabilité des sites identifiés ; (iv) Organisation de la conférence des investisseurs pour mobiliser les fonds requis pour le financement des projets de construction et de modernisation des Centrales Hydro-Electriques ; (v) Financement de la construction des centrales hydroélectriques	Rapport d'exécution des travaux							
2.1.1.4	Réhabilitation et construction des routes, ponts, voies d'accès aux sites d'implantation des projets financés	Rapport d'exécution des travaux							
2.1.1.5	Développement des réseaux de distribution de l'énergie électrique aux zones de production et de consommation	Rapport d'exécution des travaux							
2.2	Programme 4 : Développement du secteur industriel								
	Objectif spécifique 4.1 : Créer et gérer les espaces industriels productifs								
2.2.1	Implantation des Zones Economiques Spéciales (ZES) sur le territoire national	Rapport sur l'état des lieux des ZES	1000	2000	5000	5000	5000	18000	

2.2.1.1	Aménagement et viabilisation de la ZES de Maluku	Rapport d'exécution des travaux	0	0	0	0	0	0	0
2.2.1.2	Vulgarisation de textes juridiques relatifs aux ZES dans toutes les provinces	Nombre de séances de vulgarisation	200	400	400	400	400	400	1800
2.2.1.3	Réalisation des études de prospection d'espace pour l'installation des ZES en province	Rapport d'études	400	800	2300	2300	2300	2300	8100
2.2.1.4	Réalisation des études de faisabilité pour l'implantation des unités industrielles dans les ZES	Rapport d'études	400	800	2300	2300	2300	2300	8100
2.2.2	Appui à l'implantation des parcs agro-industriels	Nombre des parcs agro-industriels opérationnels	500	550	550	550	550	550	2700
2.2.2.1	Réalisation des études pour l'implantation des industries dans les PAI	Rapport d'études	400	550	550	550	550	550	2600
2.2.2.2	Mise en place d'une Cellule d'appui à l'implantation des PAI	Arrêté ministériel	100	0	0	0	0	0	100
2.2.3	Développement des corridors industriels	Nombre des corridors opérationnels	200	200	2000	2000	2000	2000	6400
2.2.3.1	Dotation en locaux pour le Corridor de développement du Bas-Congo	Contrat de bail ou d'achat	200	100	100	100	100	100	600
2.2.3.2	Recherche des partenaires pour le financement des projets intégrateurs	Nombre de partenaires intéressés	0	100	100	100	100	100	400
2.2.3.3	Création d'une structure de coordination de corridors de développement industriel	Décret créant la structure	0	0	100	0	0	0	100
2.2.3.4	Réalisation des études pour l'implantation des industries dans les corridors	Rapport d'études	0	0	1700	1800	1800	1800	5300
Objectif spécifique 4.2 : Renforcer le Plan RDC-OMPI sur le Développement de la Propriété Industrielle									
2.2.4	Modernisation de la gestion de la protection de la propriété industrielle et des droits intellectuels (licence, brevets...)	Taux/délai de traitement des dossiers	100	100	150	150	150	150	650
2.2.4.1	Revisitation de la loi n°82-001 du 07 janvier 1982 régissant la propriété industrielle en RDC	Loi promulguée	30	30	50	50	50	50	210
2.2.4.2	Mise en place d'une base de données informatisées et la connexion au réseau de l'OMPI (WIPONET)	Base de données opérationnelle et connectée au réseau de l'OMPI	70	70	100	100	100	100	440
2.2.5	Appui aux industries innovantes	Nombre d'innovations brevetées	500	700	800	1000	2000	2000	5000
2.2.5.1	Remise des prix à l'innovation, subvention d'encouragement	Nombre d'innovations brevetées et encouragées	500	700	800	1000	2000	2000	5000
2.2.6	Opérationnalisation du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation «CATI»	Décret créant le Centre	145	145	145	145	145	145	725
2.2.6.1	Dotation en locaux	Contrat de bail ou d'achat	145	0	0	0	0	0	145
2.2.6.2	Dotation en outils informatiques de haut niveau avec internet	Nombre d'outils	0	145	145	145	145	0	435

2.2.6.3	Recrutement du personnel	Rapport de recrutement	0	0	0	0	0	0	0	60	60
2.2.6.4	Formation du personnel	Nombre de personnes formées	0	0	0	0	0	0	0	85	85
Objectif spécifique 4.3 : Promouvoir les activités de la normalisation et de la métrologie légale											
2.2.7	Élaboration, Adoption et promulgation de la loi sur la Normalisation et la Métrologie légale	Loi promulguée	300	300	400	500	700	2 200			
2.2.7.1	Sensibilisation auprès des acteurs impliqués	Nombre d'acteurs sensibilisés	150	150	200	250	350	1 100			
2.2.7.2	Vulgarisation de la loi	Rapport de vulgarisation	150	150	200	250	350	1 100			
2.2.7.3	Mise en place d'un Organisme National de Normalisation (O.N.N)	Décret portant création de l'organisme	0	0	0	0	0	0			
2.2.8	Elaboration et homologation des normes nationales et adoption des normes internationales	Nombre de normes élaborées, homologuées et adoptées	110	150	300	300	300	1 160			
2.2.8.1	Elaboration et homologation des normes nationales et adoption des normes internationales	Nombre de normes élaborées, homologuées et adoptées									
2.2.9	Dotation en équipements de métrologie légale	Nombre par type d'équipements	527,6	585,6	150	721,5	1082,25	3066,95			
2.2.9.1	Réalisation d'un état des lieux	Rapport d'état des lieux	527,6	0	0	0	0	527,6			
2.2.9.2	Acquisition des équipements	Nombre par type d'équipements	0	585,6	150	721,5	1082,25	2539,35			
2.2.10	Sensibilisation et vulgarisation à la culture normative	Nombre de séances	513,4	513,4	200	513,4	770,1	2510,3			
2.2.10.1	Sensibilisation et vulgarisation	Nombre de séances	513,4	300	100	300	500	1713,4			
2.2.10.2	Audit de qualité	Rapport d'audit	0	213,4	100	213,4	270,1	796,9			
2.2.11	Création d'une structure autonome chargée de la normalisation et métrologie légale	Décret créant la Structure	89	50	56,4	0	0	195,4			
2.2.11.1	Recrutement d'un consultant	Rapport de recrutement	89	0	0	0	0	89			
2.2.11.2	Réalisation des études de faisabilité	Rapport d'études	0	50	56,4	0	0	106,4			
2.2.12	Mise en place d'un Centre de documentation en normalisation et métrologie légale	Centre opérationnel	5,8	7	10	10	10	42,8			
2.2.12.1	Visites d'études de structures semblables à l'étranger	Nombre de visites d'études réalisées	5,8	7	10	10	10	42,8			
2.2.13	Objectif spécifique 4.4 : Appuyer les entreprises industrielles en difficulté	Nombre de visites d'études réalisées	5,8	7	10	10	10	42,8			
2.2.13	Vulgarisation de la loi sur le sauvetage des entreprises en difficulté	Nombre d'entreprises industrielles en difficulté répertoriées	51	55	81	32	97	316			
2.2.13.1	Enquête et vulgarisation	Nombre d'entreprises industrielles en difficulté répertoriées	51	55	81	32	97	316			
2.2.14	Diagnostic des entreprises en difficulté	Nombre d'entreprises industrielles diagnostiquées	1000	1000	1000	1000	1000	5000			

2.2.14.1	Formation des experts		Nombre d'experts formés	150	150	150	150	150	150	750
2.2.14.2	Enquête de Diagnostic		Rapport de l'enquête	600	600	600	600	600	600	3000
2.2.14.3	Travaux d'élaboration du Plan d'appui		Rapport d'élaboration	250	250	250	250	250	250	1250
2.2.15	Accompagnement des entreprises en difficulté éligibles		Nombre d'entreprises industrielles accompagnées	61	61	61	61	61	61	272
2.2.15.1	Accompagnement dans l'exécution du Plan d'appui		Nombre d'entreprises industrielles accompagnées	61	61	61	61	61	61	272
2.3	Programme 5 : Promotion d'un développement industriel respectueux de l'environnement									
	Objectif spécifique 5.1 : Mettre en place des mécanismes de protection de l'environnement									
2.3.1	Sensibilisation des industriels aux normes environnementales et technologies propres		Nombre des séances de sensibilisation	26,4	40	45	50	60	60	221,4
2.3.1.1	Organisation des activités de sensibilisation		Rapports d'activités	26	40	45	50	60	60	221
2.3.2	Réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)		Rapports de l'étude	100	100	100	100	100	100	500
2.3.2.1	Enquête de terrain		Rapport d'enquête	100	0	0	0	0	0	100
2.3.2.2	Réalisation des études d'évaluation		Nombre d'études réalisées	0	100	100	100	100	100	400
2.3.3	Implantation des unités de production des emballages biodégradables ou compostables		Nombre d'unités implantées	235	235	289,6	321,5	482,25	482,25	1 563,35
2.3.3.1	Enquête de prospection		Rapport d'enquête	235	235	0	0	0	0	470
2.3.3.2	Réalisation des études de faisabilité		Nombre d'études réalisées	0	0	289,6	321,5	400	400	1 011,1
2.3.3.3	Recherche de partenaires		Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	0	82,25	82,25	82,25
2.3.4	Appui aux unités de gestion intégrée de déchets industriels		Nombre d'unités appuyées	135	150	200	200	200	200	885
2.3.4.1	Enquête d'identification		Rapport d'Enquête / nombre d'unités identifiées	135	150	0	0	0	0	285
2.3.4.2	Réalisation des études de faisabilité		Nombre d'études réalisées	0	0	200	200	100	100	500
2.3.4.3	Elaboration de Plan d'appui		Rapport d'élaboration	0	0	0	0	100	100	100
2.4	Programme 6 : Renforcement de l'intégration ciblée des filières prioritaires et connexes par l'approche des chaînes de valeur									
	Objectif spécifique 6.1 : Développer la filière Agro-alimentaire									

2.4.1	Implantation des Centres Agro-alimentaires Pilotes (CAP) de Kimpese/ Kongo-Central, de Kalemie/Tanganyika, de Goma/Nord-Kivu, de Gungu/ Kwilu	Nombre de centres implantés	5000	3000	2000	2300	2500	14800	
2.4.1.1	Enquête de prospection	Rapport d'enquête	5000	500	0	0	0	5500	
2.4.1.2	Réalisation des études de faisabilité	Rapport d'études	0	2500	2000	2300	0	6800	
2.4.1.3	Appui à l'aménagement	Nombre des centres aménagés	0	0	0	0	2500	2500	
2.4.2	Implantation des huileries, minoteries et rizeries dans les espaces industriels	Nombre d'unités implantées	2500	1000	2500	2500	2500	11000	
2.4.2.1	Enquête de prospection	Rapport d'enquête	2500	1000	0	0	0	3500	
2.4.2.2	Réalisation des études de faisabilité	Rapport d'études	0	0	2500	2500	2000	7000	
2.4.2.3	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	0	500	500	
2.4.3	Implantation d'une sucrerie au Nord-Kivu	Rapport d'implantation	12	8	1 000	1 500	1 000	3 520	
2.4.3.1	Réalisation de l'état des lieux								
2.4.4	Implantation d'une compagnie sucrière à Kalima/Maniema	Rapport d'implantation	441	100	300	700	-	1 541	
2.4.4.1	Enquête de prospection	Rapport d'enquête	441	0	0	0	-	441	
2.4.4.2	Réalisation de l'étude de faisabilité	Rapport d'études	0	100	300	600	-	1000	
2.4.4.3	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	100	-	100	
2.4.5	Relance de la Production de la Société COMINGEM à Gemena/Sud-Ubangi	Rapport de relance	475	2 500	1 500	500	500	5 475	
2.4.5.1	Réalisation de l'état des lieux	Rapport d'état des lieux	475	500	300	0	0	1275	
2.4.5.2	Réalisation de l'étude de faisabilité	Rapport d'études	0	1500	1000	500	300	3300	
2.4.5.3	Elaboration du plan de relance	Rapport d'élaboration	0	500	200	0	200	900	
2.4.6	Implantation d'une sucrerie à Mushie Pentane/Mai-Ndombe	Rapport d'implantation	100	100	100	60	90	450	
2.4.6.1	Enquête de prospection	Rapport d'enquête	100	0	0	0	0	100	
2.4.6.2	Réalisation de l'étude de faisabilité	Rapport d'études	0	100	100	60	70	330	
2.4.6.3	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	0	20	20	
2.4.7	Implantation des unités de traitement et conservation des produits de la pêche, de l'élevage et de l'apiculture	Nombre d'unités implantées	200	1 000	700	200	200	2 300	
2.4.7.1	Enquête de prospection	Rapport d'enquête	200	200	0	0	0	400	
2.4.7.2	Réalisation de l'étude de faisabilité	Rapport d'études	0	800	700	200	100	1 800	
2.4.7.3	Recherche de partenaire	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	0	100	100	
2.4.8	Implantation des unités de traitement et conservation des fruits et légumes	Nombre d'unités implantées	1 000	700	500	800	600	3 600	

2.4.8.1	Enquête de prospection	Rapport d'enquête	1 000	200	0	0	0	0	1 200
2.4.8.2	Réalisation de l'étude de faisabilité	Rapport d'études	0	500	500	800	0	0	1 800
2.4.8.3	Recherche de partenaire	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	0	600	0	600
	Objectif spécifique 6.2 : Développer la filière matériaux de construction								
2.4.9	Opérationnalisation de la Cimenterie de Maïko	Rapport d'implantation	597	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	4 597
2.4.9.1	Construction d'un hangar métallique de 1 000 m ²	Rapport d'exécution							
2.4.9.2	Aménagement du site	Rapport d'exécution	521	5 000	814,3	0	0	0	6 335,3
2.4.9.3	Acquittement des frais d'entreposage des containers et de surestaries (immobilisation pour une longue durée)	Reçu d'acquittement	0	0	1 700	0	0	0	1 700
2.4.9.4	Acquisition des titres miniers	Nombre des titres miniers acquis	0	0	40,8	0	0	0	40,8
2.4.9.5	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	0	0	0	0
2.4.10	Rénovation de la cimenterie de Lubudi/Lualaba	Rapport de relance	597	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	4 597
2.4.10.1	Réalisation de l'état des lieux	Rapport de l'état des lieux	597	0	0	0	0	0	597
2.4.10.2	Réalisation de l'étude de faisabilité	Rapport de l'étude	0	1 000	800	1 000	1 000	1 000	3 800
2.4.10.3	Elaboration du plan de relance	Rapport d'élaboration	0	0	200	0	0	0	200
2.4.10.4	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	0	300	0	300
2.4.11	Implantation de la cimenterie de Lubilanji/Kasai-Oriental	Rapport d'implantation	597	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	4 597
2.4.11.1	Enquête de prospection	Rapport d'enquête	292	500	500	0	-	-	1 292
2.4.11.2	Réalisation des études de faisabilité	Rapport des études	0	1 000	1 000	1 200	-	-	3 200
2.4.11.3	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	0	300	0	300
2.4.12	Relance de la Cimenterie Nationale (CINAT/ Kongo Central)	Rapport de relance	308	308	308	-	-	-	924
2.4.12.1	Réparation des pompes d'évacuation d'eaux souterraines.	Nombre de pompes opérationnelles	308	0	0	-	-	-	308
2.4.12.2	Réalisation de l'audit technique	Rapport de l'audit	0	308	0	-	-	-	308
2.4.12.3	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	308	-	-	-	308
2.4.13	Implantation des usines de fabrication de matériels en bois et dérivés (bois transformé, pâte à papier) dans les espaces industriels	Nombre des fondries appuyées et nombre des unités opérationnelles	285	500	500	-	-	-	1 285
2.4.13.1	Enquête de prospection	Rapport d'enquête	192	300	300	0	-	-	1 292
2.4.13.2	Réalisation des études de faisabilité	Rapport des études	0	700	700	800	-	-	3 200
2.4.13.3	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	200	-	-	300

2.4.14	Implantation des unités de fabrication des briques cuites	Nombre d'unités implantées	100	500	500	500	-	1 600	
2.4.14.1	Enquête de prospection	Rapport d'enquête	100	150	150	0		400	
2.4.14.2	Réalisation des études de faisabilité	Rapport des études	0	350	350	350		1 050	
2.4.14.3	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	150		150	
	Objectif spécifique 6.3 : Développer la filière valorisation minière et métallurgique	Nombre d'unités implantées / réhabilitées / modernisées	1 059	1 159	1 689	1 750	1 800	7 457	
2.4.15	Relance de la Société Sidérurgique de Maluku	Rapport de relance	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	9 000	
2.4.15.1	Rétablissement du courant électrique à l'usine à chaud	Rapport des travaux de rétablissement	1000	0	0	0	0	0	
2.4.15.2	Réalisation de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'usine à chaud	Rapport de l'étude	1900	500	500	500	350	1350	
2.4.15.3	Réalisation de l'étude de faisabilité pour la modernisation de l'atelier mécanique	Rapport de l'étude	1900	500	500	500	350	1350	
2.4.15.4	Réalisation de l'audit de l'usine à froid	Rapport de l'audit	200	0	0	0	0	0	
2.4.15.5	Recrutement et formation du personnel technique	Nombre de personnes recrutées et formées	0	0	0	0	0	0	
2.4.15.6	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	0	300	300	
2.4.16	Appui aux fonderies locales et ateliers mécaniques et Implantation des unités de transformation des produits miniers semi-finis	Nombre des fonderies appuyées et nombre des unités opérationnelles	285	500	500	-	-	1 285	
2.4.16.1	Enquête d'identification et de prospection	Rapport d'enquêtes	285	0	0	-	-	285	
2.4.16.2	Réalisation des études de faisabilité	Rapport des études	0	500	450	-	-	950	
2.4.16.3	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	50	-	-	50	
	Objectif spécifique 6.4 : Développer la filière emballages	Nombre d'unités implantées / réhabilitées / modernisées	1 059	1 159	1 689	1 750	1 800	7 457	
2.4.17	Implantation des unités de production et de recyclage dans la filière emballages (boutelleries, verreries, containers...)	Nombre des unités d'emballages implantées	95	125	140	150	100	610	
2.4.17.1	Réalisation des études de faisabilité	Nombre d'études réalisées	95	125	140	150	0	510	
2.4.17.2	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	0	100	100	
	Objectif spécifique 6.5 : Développer les filières connexes								
2.4.18	(i) implantation des unités de fabrication des pièces de rechange;(ii) implantation et réhabilitation des usines textiles; (iii) réhabilitation et modernisation de la SOCIR	Nombre d'unités implantées / réhabilitées / modernisées	1 059	1 159	1 689	1 750	1 800	7 457	
2.4.18.1	Réalisation de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation et modernisation de la SOCIR	Rapport de l'étude	211,8	231,8	337,8	300	300	1381,4	

2.4.18.2	Réalisation de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une usine de production de fibre et d'huiles de coton dans la province de l'EQUATEUR/MBANDAKA	Rapport de l'étude	211,8	231,8	337,8	300	300	1381,4	
2.4.18.3	Réalisation de l'étude de faisabilité pour l'implantation de deux usines textiles à l'EQUATEUR / MBANDAKA	Rapport de l'étude	211,8	231,8	337,8	300	300	1381,4	
2.4.18.4	Réalisation des études de faisabilité pour la réhabilitation des usines textiles en difficulté ou en arrêt	Rapport des études	211,8	231,8	337,8	300	300	1381,4	
2.4.18.5	Réalisation de l'étude de faisabilité pour l'implantation des unités de fabrication des pièces de rechange	Rapport de l'étude	211,8	231,8	337,8	300	300	1381,4	
2.4.18.6	Recherche de partenaires	Nombre de partenaires intéressés	0	0	0	250	300	550	
3	DÉVELOPPER UN POTENTIEL ATTRACTIF DES INVESTISSEMENTS								
3.1	Programme 7 : Renforcement de la participation accrue du secteur privé dans la production industrielle								
	Objectif spécifique 7.1 : Renforcer le partenariat secteur public, secteur privé et société civile dans le secteur industriel								
3.1.1	Mise en œuvre du cadre de suivi-évaluation du Plan d'actions pour l'amélioration du climat des affaires en RD Congo	Nombre des actions mises en œuvre	10 000	9 000	8 000	-	-	27 000	
3.1.1.1	Enquête d'opinions sur l'amélioration du climat des affaires	Nombre des personnes enquêtées	6 000	5 000	4 500	-	-	15 500	
3.1.1.2	Collecte des informations auprès des entreprises	Nombre d'industriels enquêtés	4000	4000	3500	-	-	11500	
3.1.2	Renforcement du cadre de concertation public - privé - société civile	Rapports des réunions tenues	7 000	6 750	5 750	4 735	3 753	27 988	
3.1.2.1	Organisation des ateliers avec tous les acteurs	Nombre d'ateliers organisés	7000	6750	5750	4735	3753	27988	
3.1.3	Orientation des nouveaux investissements (par PDI) vers les activités à forte intensité de création d'emplois ou d'utilisation de la main d'œuvre locale	Nombre des investisseurs orientés	4 000	300	300	100	100	4 800	
3.1.3.1	Réalisation des études monographiques par provinces et par branches d'activités	Nombre d'études réalisées	4000	300	300	0	0	4600	
3.1.3.2	Vulgarisation des études	Nombre de séances de vulgarisation	0	0	0	100	100	200	
3.2	Programme 8 : Mécanismes de financement des industries								
	Objectif spécifique 8.1 : Améliorer l'accès des industries au financement								
3.2.1	Création d'une banque d'investissement et de garantie publique	Décret du Premier Ministre portant création de la banque d'investissement	504	504	1 387	1 300	1 701	5 396	
3.2.1.1	Recrutement d'un consultant	Rapport de recrutement	104	0	0	0	0	104	
3.2.1.2	Réalisation de l'étude de faisabilité	Rapport de l'étude	400	504	0	0	0	904	
3.2.1.3	Validation de l'étude	Rapport de validation	0	0	100	0	0	100	

3.2.1.4	Approbation de l'étude en Conseil des Ministres	Rapport d'approbation	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2.1.5	Recherche des actionnaires	Nombre d'actionnaires intéressés	0	0	500	500	500	500	1 500	
3.2.1.6	Mise en œuvre de la réforme	Rapport de mise en œuvre	0	0	787	800	1 201	2 788		
3.2.2	Encadrement et accompagnement des entreprises bénéficiaires de financement du FPI	Nombre d'entreprises encadrées ou accompagnées	200	200	500	500	1 000	2 400		
3.2.2.1	Réalisation de l'étude sur la performance des entreprises bénéficiaires des crédits	Rapport de l'étude	150	50	0	0	0	200		
3.2.2.2	Pré-diagnostic des entreprises	Rapport de pré-diagnostic	50	0	0	0	0	50		
3.2.2.3	Diagnostic stratégique global ou spécifique des entreprises	Rapport de diagnostic	0	150	300	300	200	950		
3.2.2.4	Elaboration et mise en œuvre du plan d'accompagnement	Plan d'accompagnement élaboré	0	0	200	200	800	1 200		
3.3	Programme 9 : Mécanismes d'accès aux facteurs de production									
	Objectif spécifique 9.1 : Améliorer l'accès des industries aux facteurs de production									
3.3.1	Appui à la modernisation des équipements industriels du secteur privé	Nombre d'entreprises appuyées	1 000	-	-	-	1 000			
3.3.1.1	Enquête d'identification	Rapport d'enquête	500	-	-	-	0	500		
3.3.1.2	Réalisation de l'étude de faisabilité	Rapport de l'étude	500	-	-	-	800	1 300		
3.3.1.3	Elaboration et mise en œuvre du plan d'appui	Rapport de l'élaboration	0	-	-	-	200	200		
3.3.2	Contribution à la vulgarisation du Code des Investissements et de la loi sur le crédit-bail	Arrêté interministériel	2	3	3	3	3	14		
3.3.2.1	Activités de sensibilisation	Nombre de séances de vulgarisation	2	3	3	3	3	14		
3.3.3	Appui à l'entreprenariat congolais, particulièrement à celui des femmes et des jeunes	Nombre d'entrepreneurs femmes et jeunes appuyés	150	150	170	180	200	850		
3.3.3.1	Réalisation d'un état des lieux sur l'entreprenariat	Rapport de l'état des lieux	150	150	0	0	0	300		
3.3.3.2	Recrutement des formateurs	Contrats de recrutement								
3.3.3.3	Lancement d'un avis à manifestation d'intérêt « AMI »	Nombre des candidats intéressés								
3.3.3.4	Formation des femmes et jeunes entrepreneurs retenus pour l'élaboration du plan d'affaires	Nombre des femmes et jeunes formés	0	0	170	50	0	220		
3.3.3.5	Accompagnement des femmes et jeunes entrepreneurs sélectionnés à partir des évaluations et des défenses de leur plan d'affaires	Nombre des femmes et jeunes accompagnés	0	0	0	130	200	330		

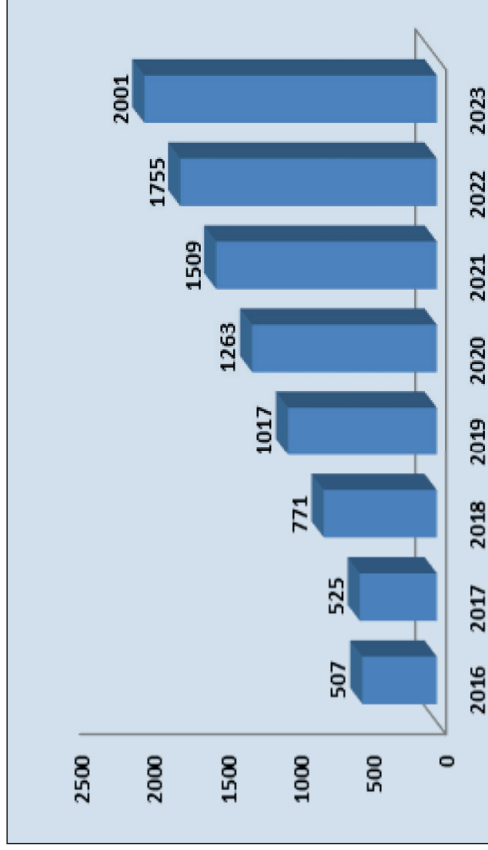
2.6. EFFETS ATTENDUS

101. Au terme de la mise en œuvre de son programme d'actions dans le secteur de l'industrie, le gouvernement espère une augmentation significative des capacités de production devant être évaluées sur base des indicateurs ci-dessous.

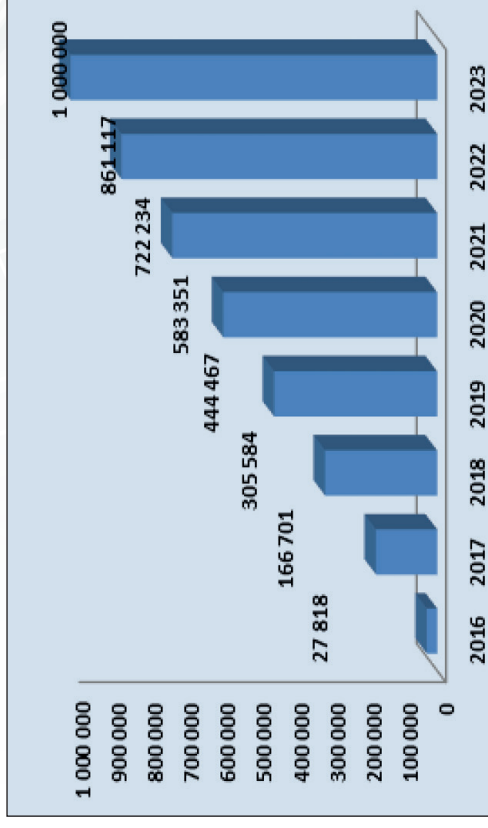
Tableau N° 11 : INDICATEURS DE DEVELOPEMENT D'ICI 2023

Objectifs	Indicateurs	Historique					Cibles à moyen terme					Variation 2019-2023	Raison arithmétique annuelle
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023				
ODD 9.2. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et d'ici à 2030. Augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au PIB ; en fonction du contexte national	Nombre d'entreprises industrielles	507	525	771	1017	1263	1509	1755	2001	984	246		
	Nombre d'emplois industriels	27 818	166 701	305 584	444 467	583 351	722 234	861 117	1 000 000	555 533	138 883		
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	18,3	19,7	21,08	22,46	23,85	25,23	26,61	28	5,54	1,383		
	Part du marché extérieur de l'industrie manufacturière	0	0	0	3	6	9	12	15	12	3		

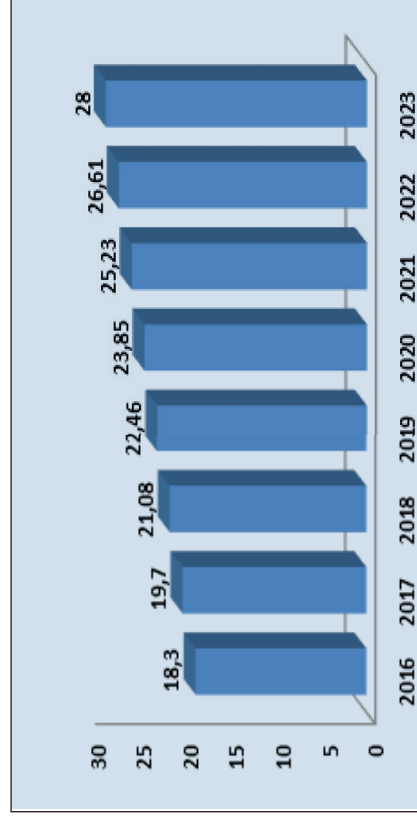
Graphique n° 8 : Perspective des entreprises industrielles d'ici 2023



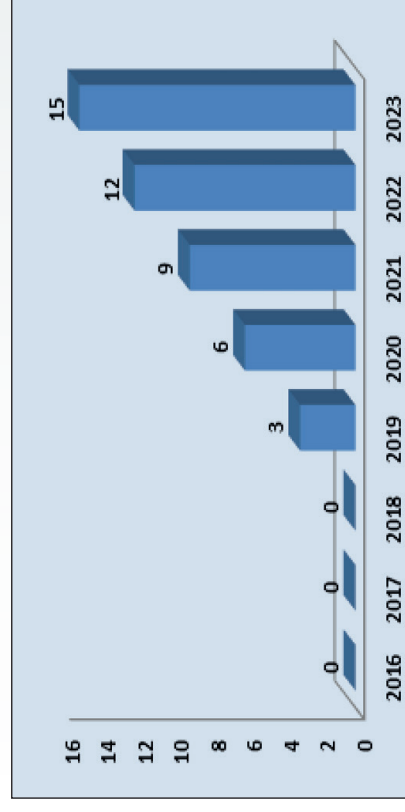
Graphique n° 9 : Perspective des emplois industriels d'ici 2023



Graphique n° 10 : Perspective de la part en % de l'industrie manufacturière au PIB d'ici 2023



Graphique n° 11 : Perspective de la part en % de l'industrie manufacturière au marché extérieur d'ici 2023



The background is a dark blue gradient with various technical icons in a lighter blue color. These include gears of different sizes, hexagons, and circuit-like lines with nodes and arrows. The overall aesthetic is clean and modern, typical of a technical or engineering document.

CHAPITRE 03

MECANISMES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Chapitre 3 : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

3.1. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

3.1.1. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

102. La mise en œuvre de la politique industrielle appelle l'implication de tous les acteurs de développement et son succès dépendra largement de leur degré de mobilisation. Les principaux acteurs de la mise en œuvre de la politique industrielle sont : (i) le Gouvernement de la République, (ii) les organismes sous tutelle du Ministère de l'Industrie, (iii) les provinces, (iv) les Entités territoriales décentralisées (ETD), (v) les Organisations de la Société Civile et du Secteur Privé, (vi) les Partenaires Techniques et Financiers.

3.1.1.1 Gouvernement de la République

103. Le Gouvernement de la République a un rôle fondamental à jouer dans la mobilisation des partenaires et des ressources financières nécessaires ainsi que dans la mise en place effective des organes de suivi-évaluation.

3.1.1.2 Provinces et Entités Territoriales Décentralisées

104. Le rôle des structures décentralisées est de promouvoir le développement socio-économique et de garder un droit de regard sur toutes les activités publiques menées sur leurs territoires.

105. Dans cette optique, les gouvernements provinciaux et les animateurs des ETD devront assurer (i) l'appropriation du DPSI ; (ii) la coordination des actions de développement sur leur territoire ; et (iii) le suivi-évaluation des programmes et projets.

3.1.1.3 Organisations de la Société Civile

106. Les Organisations de la Société Civile (syndicats, confessions religieuses, patronat, organisations non gouvernementales, etc.) assurent l'intermédiation entre les populations, les PTF et l'Etat. A cet effet, leur rôle dans la mise en œuvre de la politique industrielle se traduit par : (i) l'appui à l'appropriation du DPSI par les populations à la base ; (ii) l'appui à la mobilisation de ressources financières ; (iii) le suivi-évaluation citoyen de l'exécution des programmes et projets ; (iv) la participation aux différentes instances de concertation sur les questions d'industrialisation tant au niveau central, provincial que local.

3.1.1.4 Secteur Privé

107. Le secteur privé joue un rôle complémentaire dans l'économie nationale grâce à son potentiel de (i) création d'emplois ; (ii) réalisation des investissements ; et (iii) innovation et développement technologique. C'est à ce titre que la mise en œuvre de la politique industrielle accorde une attention soutenue à la promotion du secteur et au renforcement du dialogue public-privé dans un esprit de partenariat.

3.1.1.5 Partenaires Techniques et Financiers

108. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) jouent le rôle d'accompagnement technique et financier dans la mise en œuvre de la Politique Industrielle.

3.1.2. OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

109. La mise en œuvre de la Politique Industrielle repose sur les principaux outils ci-après : le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), les PAP provinciaux, le Programme d'Investissement Public (PIP), la Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG), le Budget de l'Etat, les lettres de mission et le Plan de Travail Annuel (PTA) qui est le dernier échelon opérationnel sur lequel l'on doit mettre un accent particulier.

3.2. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

110. Le suivi-évaluation est un processus itératif qui permet aux responsables à différents échelons, de disposer à temps des informations fiables nécessaires sur chaque niveau d'objectifs afin de procéder aux réajustements nécessaires pour que la réalisation des activités prévues et effets espérés soient conformes aux objectifs stratégiques et opérationnels mis en œuvre.

3.2.1. STRATEGIE DE SUIVI-EVALUATION

111. Le processus de suivi-évaluation intègre le suivi physique des réalisations sur le terrain afin de constater l'existence réelle et l'état des produits ou services déclarés disponibles ou en cours de réalisation dans les rapports de revue.

112. Le suivi-évaluation se fait à deux niveaux : national et provincial/local.

3.2.1.1 Suivi-évaluation au niveau national

A la fin de chaque trimestre, à échéance fixe :

- Toutes les structures sous tutelle du ministère font les points d'exécution physique et financière de leur PTA et les envoient au Secrétariat Technique (ST) du Comité technique de Pilotage de la Politique Industrielle (CTPPI). Pour ce faire, chaque structure devra désigner un point focal qui sera responsabilisé pour l'élaboration et le suivi du PTA de sa structure ;
- le ST fait une synthèse des points d'exécution recueillis et la transmet au CTPPI, qui en rend compte au Comité National d'Orientation de la Politique Industrielle (CNOPI) ;
- le CNOPI, avec l'appui du CTPPI, organise un atelier de revue trimestrielle présidé par le Ministre et au cours duquel le document synthèse du point d'exécution est présenté, discuté et validé ;
- le PTA du ministère est actualisé sur base des résultats de la revue et un rapport de revue trimestrielle, produit endéans quinze (15) jours calendaires qui suivent la fin du trimestre ;
- le rapport de revue trimestrielle du ministère est transmis au Premier Ministre dont copie réservée au Ministre du Plan.

3.2.1.2 Suivi-évaluation au niveau provincial et local

113. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique Industrielle se fait par le Conseil Provincial de la Politique Industrielle (CPPI) et, est coordonné par le Ministre Provincial en charge de l'Industrie, avec l'appui technique de la Division Provinciale à l'Industrie et les délégués des structures et organismes provinciaux sous tutelle du Ministère de l'Industrie. Le délégué du Ministère provincial du Plan, des PTF, des Représentants des organisations de la Société Civile et du Secteur Privé sont impliqués dans cet exercice.

114. L'organisation de suivi-évaluation au niveau provincial respecte les principes et processus définis au niveau national. Il importe de noter que la revue annuelle globale est présidée par le Ministre Provincial en charge de l'Industrie.

115. Par ailleurs, présidé par le Chef de Bureau ou le Chef de Service à l'Industrie selon le cas, chaque Comité Local de la Politique Industrielle (CLPI) est tenu d'organiser la revue annuelle de suivi-évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets au niveau des ETD (villes, communes, chefferies/secteurs) en impliquant toutes les parties prenantes. Le rapport de revue est transmis au Ministère provincial de l'Industrie.

3.2.2. CADRE INSTITUTIONNEL DE SUIVI-EVALUATION

116. Le Ministère de l'Industrie, conformément à ses attributions, est l'organe gouvernemental en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique industrielle de la République Démocratique du Congo. La politique industrielle étant un instrument d'orientation dynamique, sa mise en œuvre et le suivi-évaluation couvrent le niveau national et provincial.

1. Au niveau national :

Les différents organes et structures devant animer le dispositif de mise en œuvre et suivi-évaluation se présentent comme suit :

- **le Comité National d'Orientation de la Politique Industrielle « CNOPI »** est l'organe d'orientation et de supervision de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique industrielle. Ce Comité est placé sous la présidence du Ministre de l'Industrie. Outre le Secrétaire Général à l'Industrie, le Directeur Général du Bureau National d'Etudes et de Planification Industrielle (BNEPI), le Directeur Général du Fond de Promotion de l'Industrie (FPI) et le Chargé de Mission de l'Agence des Zones Economiques Spéciales (AZES), ce comité sera composé (i) des délégués issus des Ministères transversaux notamment de : Plan, Budget, Finances, l'Agriculture, Mines, l'Economie, l'Environnement, Commerce Extérieur, l'Energie, Infrastructures et Travaux Publics, l'Enseignement Technique, Professionnel, Arts et Métiers, l'Enseignement Supérieur et Universitaire, la Recherche Scientifique et Innovation Technologique, Petites et moyennes entreprises, (ii) des délégués des associations professionnelles représentant le secteur privé, (iii) des représentants des partenaires au développement.
- **Le Comité Technique de Pilotage de la Politique Industrielle « CTPPI »** est l'organe technique du dispositif qui exécute les orientations politiques et stratégiques données par le CNOPI. C'est un groupe technique de travail qui s'assure de l'effectivité du suivi administratif et technique du dispositif ainsi que de la disponibilité de différents livrables y afférents.

Il est présidé par la DEP/Industrie et le secrétariat est assuré par le BNEPI. Il est composé des experts de l'Administration à l'Industrie, du Plan et de tous les organismes et projets sous tutelle du Ministère de l'Industrie, à savoir : le BNEPI, le FPI, l'AZES, le GMN, le Corridor de développement Bas-Congo et la CIMAICO. Le Comité Technique de Pilotage s'appuie sur l'expertise de chaque structure membre dans ses domaines de compétence. Toutefois, il peut faire recours à toute expertise externe jugée nécessaire pour atteindre les objectifs de la politique, notamment, l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), l'Institut National de la Statistique (INS), Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM), Guichet Unique de Création d'Entreprises (GUCE),...

Le CTPPI a pour tâches spécifiques :

- le suivi-évaluation périodique de la mise en œuvre de la Politique et des Stratégies Industrielles ;
- l'analyse des rapports ,
- la rédaction et la publication du rapport condensé de l'évolution de la mise en œuvre de la Politique et des Stratégies Industrielles ;
- la production des rapports annuels de suivi-évaluation assortis des éventuelles recommandations et/ou réajustements à suggérer au CNOPI ;
- la réalisation des études prévues dans le DPSI.

- **le Secrétariat technique** est la cheville ouvrière du dispositif de suivi-évaluation de la politique industrielle, qui a pour mission la coordination des activités de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique industrielle. Il assure à la fois le Secrétariat Permanent du CNOPI et du CTPPI. Il est dirigé par le BNEPI et est composé d'une équipe pluridisciplinaire des Experts de l'Administration et du BNEPI.

De façon spécifique, il est chargé de :

- l'organisation technique de la revue annuelle globale du suivi de la mise en œuvre de la politique industrielle ;
- la préparation des réunions du CNOPI ;
- la rédaction et la diffusion des rapports ;
- l'archivage des documents en rapport avec la politique industrielle ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations du CNOPI et du CTPPI.

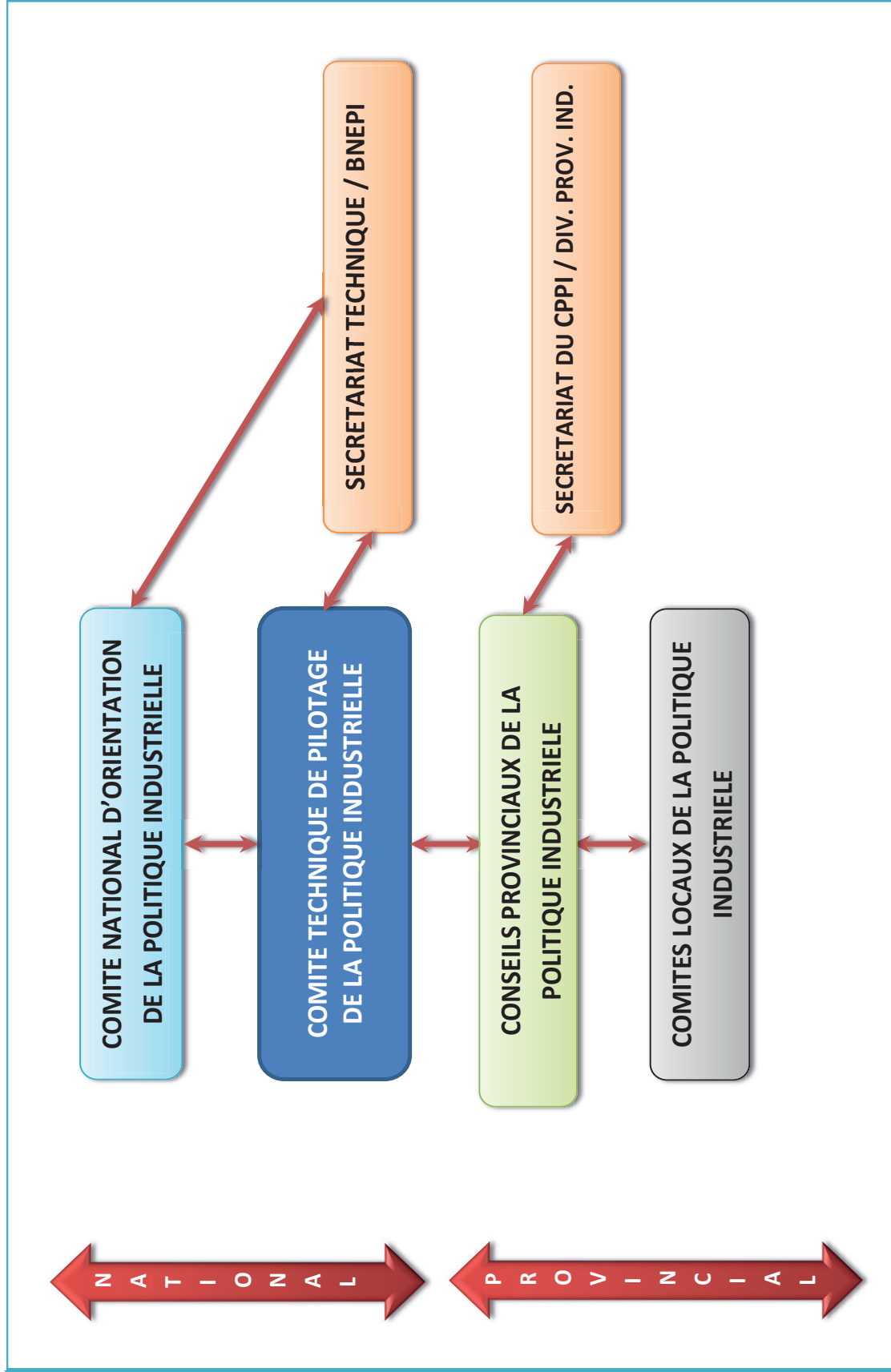
2. Au niveau provincial et local :

Le DPSI préconise un mécanisme pour la mise en œuvre, le suivi et évaluation des programmes au niveau provincial, constitué des Conseils Provinciaux et des Comités locaux.

- **Conseil Provincial de la Politique Industrielle** « CPPI » coordonne le suivi-évaluation des actions et programmes du DPSI au niveau provincial. Présidé par le Ministre Provincial en charge de l'Industrie, son secrétariat est assuré par la Division Provinciale à l'Industrie. Il est composé des délégués des structures et organismes provinciaux sous tutelle du Ministère de l'Industrie, d'un délégué du Ministère provincial du Plan, des PTF, des Représentants des organisations de la Société Civile et du Secteur Privé.
- **Comité Local de la Politique Industrielle** « CLPI » est chargé du suivi-évaluation des programmes et projets au niveau des ETD (villes, communes, chefferies/secteurs). Le CLPI est présidé par le Chef de Bureau ou le Chef de Service à l'Industrie selon le cas.

Pour réussir sa mission, le CLPI travaille en synergie avec les autres acteurs de développement (PTF, OSC et Secteur Privé).

Figure n° 04 : Architecture institutionnelle du dispositif de mise en œuvre et suivi-évaluation



3.2.3. SYSTÈME D'INFORMATION POUR LE SUIVI-ÉVALUATION

117. Le système d'information de suivi-évaluation de la politique industrielle est un ensemble organisé des données, des acteurs, de processus et de produits, qui permet de collecter, stocker, traiter et diffuser l'information sur le suivi de la politique industrielle. Il doit permettre de disposer à temps réel de différents produits attendus. Pour ce faire, ce système s'articule autour de deux sous-systèmes qui sont complémentaires.
118. La diffusion de différents produits du système de suivi-évaluation (rapport annuel de suivi d'exécution, rapport d'évaluation d'impacts, rapports annuels de performance, etc.) est assurée à travers le site web du Ministère.

3.2.3.1 Sous-système 1 : Suivi d'exécution des programmes et projets

119. **Mission** : La mission principale de ce sous-système est de coordonner le suivi d'exécution physique et financière des programmes et projets inscrits dans le DPSI. Il assure la production systématique et la gestion des indicateurs de réalisations physiques et financières relatifs aux programmes du DPSI, grâce au suivi d'exécution assuré par le CTPPI.
120. Il s'agit principalement d'indicateurs d'intrants et de produits tels que (i) le taux d'exécution des ressources financières affectées aux programmes et projets, par rapport aux prévisions du PAP et à celles du budget ; (ii) le niveau de réalisation des produits et services attendus après utilisation des ressources et exécution des activités.
121. Le sous-système s'appuie sur les rapports trimestriels et annuels de performances, les rapports annuels de performances du Ministère, les rapports de revues et autres données collectées, les rapports de suivi physique des réalisations des programmes et projets sur le terrain.
122. **Produits** : Il est attendu de ce sous système, les principaux produits ci-après :
- Rapport sur les états de suivi budgétaire ;
 - Rapport de suivi d'exécution physique ;
 - Rapport trimestriel et annuel de performances du Ministère au niveau national, provincial et local ;
 - Rapport trimestriel et annuel consolidés de performance des programmes et projets ;
 - Rapport de revues semestrielles et annuelles.
123. **Structures membres** : Toutes les structures responsables de la mise en œuvre de la Politique industrielle tant au niveau national que provincial.
124. **Structures coordinatrices** : DEP/Industrie et BNEPI.

3.2.3.2 Sous-système 2 : Evaluation d'impacts de la politique et des programmes

125. **Mission** : Ce sous-système a pour mission de coordonner les activités d'évaluation en vue d'identifier et de mesurer les changements induits par la mise en œuvre des programmes, actions et projets de la politique sur les bénéficiaires. En effet, les évaluations d'impacts permettent de vérifier dans quelles mesures les programmes, actions et projets contribuent à la réalisation des objectifs de la politique industrielle.
126. **Produits** :
- Rapport d'enquêtes industrielles et autres enquêtes spécifiques ;
 - Rapport d'études sélectives d'impacts des politiques et programmes.
127. **Structures membres** : DEP/Industrie, BNEPI, FPI, INS, les directions de l'Inspection Technique Industrielle, du Développement Industriel, de la Normalisation et Métrologie Légale, de la Propriété Industrielle et de la Gestion des Espaces Industriels ainsi que les Divisions provinciales à l'Industrie.

128. Structure coordinatrice : DEP/Industrie et BNEPI.

3.2.4. REVUE ANNUELLE GLOBALE

129. La revue annuelle de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique industrielle permet de (i) vérifier le niveau d'exécution des programmes et actions ; (ii) évaluer et partager les avancées et résultats obtenus, ainsi que les difficultés rencontrées ; (iii) adopter une approche commune de solutions ; et (iv) formuler des recommandations pour une mise en œuvre et un suivi-évaluation efficaces.

130. Le rapport annuel de suivi-évaluation présente :

- Les acquis enregistrés dans la mise en œuvre ;
- L'exécution du budget des programmes ;
- La situation sur le dispositif de suivi-évaluation (organisation, fonctionnement, réalisations, produits, perspectives) ;
- Les annexes constituées notamment (i) des rapports de performances ; (ii) du rapport annuel de suivi d'exécution physique et budgétaire des programmes et projets et (iii) des rapports d'évaluation d'impacts spécifiques.

3.2.5. PRÉALABLES POUR UN BON FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

131. Le bon fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation proposé est tributaire d'un minimum de dispositions préalables. Il s'agit (i) de la prise des textes réglementaires créant les organes de suivi-évaluation et (ii) du renforcement des capacités des principaux acteurs.

3.2.5.1 Textes réglementaires

132. L'opérationnalisation des organes prévus exige la prise des textes réglementaires notamment : (i) le décret créant le Comité National d'Orientation de la Politique Industrielle (CNOPI) et (ii) l'arrêté du Ministre en charge de l'Industrie, portant organisation et fonctionnement du Comité Technique de Pilotage de la Politique Industrielle (CTPPI) et du Secrétariat Technique (ST).

3.2.5.2 Renforcement des capacités

133. L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique industrielle nécessitent le renforcement des capacités des principaux acteurs identifiés dans le système d'information, tant au niveau national, provincial que local. Ce renforcement des capacités humaines, techniques, matérielles et financières se rapporte notamment aux domaines des statistiques et de suivi-évaluation.



ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

Objectifs	Logique d'intervention	Indicateurs de Suivi et de Résultats	Localisation	Moyen de vérification
OBJECTIF GENERAL 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET STRATEGIQUE				
Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur				
ACTIVITES	Organisation des sessions de formation des agents et cadres du Ministère	Nombre d'agents et cadres formés	Toutes les Provinces	Rapport de formation
	Appui logistique aux différents services sous tutelle du Ministère de l'Industrie	Nombre de matériels et équipements acquis	Toutes les Provinces	Liste de matériels réceptionnés
	Adaptation des programmes de formation aux métiers de l'industrie	Nombre de programmes de formation adaptés	Kinshasa	Programmes de formations
	Mise en place d'un programme de formation permettant de maîtriser les technologies étrangères pour des reproductions similaires et adaptées	Nombre de personnes formées	RDC et à l'étranger	Rapports de formation
	Mise en place d'un cadre de sensibilisation aux violences basées sur le genre et aux pandémies (VIH/SIDA,...)	Nombre de séances de sensibilisation	Toutes les Provinces	Rapport des réunions de sensibilisation
Renforcement des capacités des structures nationales d'Inspection technique de l'industrie et de contrôle de qualité	Nombre de structures renforcées	Toutes les Provinces	Rapport de formation	
Objectif spécifique 2 : Renforcer la planification et la programmation				
ACTIVITES	Mise en œuvre de la Politique et des Stratégies Industrielles à travers le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI)	Nombre de programmes réalisés	Kinshasa	Rapports de mise en œuvre de la politique industrielle
	Organisation des Etats Généraux de l'Industrie (EGI)	Tenue des EGI	Kinshasa	Rapport des EGI
	Actualisation du répertoire et de la cartographie des entreprises industrielles	Nombre d'entreprises industrielles répertoriées	Toutes les Provinces	Répertoire des entreprises

OBJECTIF GENERAL 2 : FAIRE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO UN POOL ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL

Objectif spécifique 3 : Préviabiliser et viabiliser les zones d'opérationnalisation des projets financés par le FPI

ACTIVITES	Appui à la construction et la réhabilitation des infrastructures de base (centrales hydroélectriques, routes, ports...)	Nombre par type d'infrastructures construites et/ou réhabilitées	Toutes les Provinces	Rapport d'exécution des travaux
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	----------------------	---------------------------------

Objectif spécifique 4 : Créer et gérer les espaces industriels productifs

ACTIVITES	Implantation des Zones Economiques Spéciales (ZES) sur le territoire national	Nombre des ZES opérationnelles	Kinshasa, Kasai, Grand Kivu, Grand Katanga, Province orientale et Equateur	Rapport d'activités
	Appui à l'implantation des parcs agro-industriels	Nombre des parcs agro-industriels opérationnels	Provinces	Rapport d'activités
	Développement des corridors industriels	Nombre des corridors opérationnels	Axes Boma-kikwit, Bukavu-kalemie, Kisangani-Beni, L'shi-Kin-du-Kisangani et L'shi-kolwezi	Rapport d'activités

Objectif spécifique 5 : Renforcer le Plan RDC-OMPI sur le Développement de la Propriété Industrielle

ACTIVITES	Modernisation de la gestion de la protection de la propriété industrielle et des droits intellectuels (licence, brevets...)	Outils de gestion mis en place	Kinshasa	Rapport d'activités
	Appui aux industries innovantes	Nombre d'industries appuyées	Kinshasa	Rapport d'activités
	Opérationnalisation du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation «CATI»	Décret du Premier Ministre portant création du CATI	Kinshasa	Journal officiel

Objectif spécifique 6 : Promouvoir les activités de la normalisation et de la métrologie légale

ACTIVITES	Élaboration, Adoption et promulgation de la loi sur la Normalisation et la Métrologie légale	Loi promulguée	Kinshasa	Journal officiel
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------	----------------	----------	------------------

ACTIVITES	Elaboration et homologation des normes nationales et adoption des normes internationales	Nombre de normes élaborées, homologuées et adoptées	Kinshasa	Répertoire des normes
	Dotation en équipements de métrologie légale	Nombre par type d'équipements dotés	Kinshasa	Liste des équipements réceptionnés
	Sensibilisation et vulgarisation de la culture normative	Nombre de séances de sensibilisation et vulgarisation	Toutes les Provinces	Rapport d'activités
	Création d'une Structure autonome chargée de la Normalisation et Métrologie Légale	Structure autonome opérationnelle	Kinshasa	Loi créant la Structure
	Mise en place d'un Centre de documentation en Normalisation et Métrologie Légale	Centre opérationnel	Kinshasa	Rapport d'activités
Objectif spécifique 7 : Appuyer les entreprises industrielles en difficulté				
ACTIVITES	Vulgarisation de la loi sur le sauvetage des entreprises en difficulté	Nombre d'entreprises industrielles en difficulté répertoriées	Toutes les Provinces	Rapport d'activités
	Diagnostic des entreprises en difficulté	Nombre d'entreprises industrielles diagnostiquées	Toutes les Provinces	Rapport de diagnostic
	Accompagnement des entreprises en difficulté éligibles	Nombre d'entreprises industrielles accompagnées	Toutes les Provinces	Rapport d'activités
	Objectif spécifique 8 : Mettre en place des mécanismes de protection de l'environnement			
ACTIVITES	Sensibilisation des industries aux normes environnementales et technologies propres	Nombre de séances de sensibilisation	Toutes les Provinces	Rapport de sensibilisation
	Réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)	Nombre d'études réalisées	Toutes les Provinces	Rapports d'études
	Implantation des unités de production des emballages (sachets) biodégradables ou compostables	Nombre d'unités implantées	Kinshasa, Lubumbashi et Bunia	Rapports d'activités
	Appui aux unités de gestion intégrée de déchets industriels	Nombre d'unités appuyées	Kinshasa, Haut-Katanga, Kongo-Central et Ituri	Rapport d'activités

Objectif spécifique 9 : Développer la filière Agro-alimentaire			
	Implantation des Centres Agro-alimentaires Pilotes (CAP) de Kimpese/Kongo-Central, de Kalemier/Tanganyika, de Goma/Nord-Kivu, de Gungu/Kwilu	Nombre de centres implantés	Kongo-Central, Tanganyika, Nord-Kivu et Kwilu
	Implantation des huileries, minoteries et rizeries dans les espaces industriels	Nombre des unités implantées	Toutes les Provinces
ACTIVITES	Implantation d'une sucrerie au Nord-Kivu	Sucrerie opérationnelle	Province de Nord-Kivu
	Implantation d'une compagnie sucrière à KALIMA (Maniema)	Sucrerie opérationnelle	Maniema
	Relance de la Production de la Société COMINGEM à Gemena/Sud-Ubangi	Société COMINGEM relancée	Sud-Ubangi
	Implantation d'une sucrerie à Mushie Pentane /Mai-Ndombe	Sucrerie opérationnelle	Mai-Ndombe
	Implantation des unités de traitement et conservation des produits de la pêche, de l'élevage et de l'apiculture	Nombre d'unités implantées	Toutes les Provinces
	Implantation des unités de traitement et conservation des fruits et légumes	Nombre d'unités implantées	Toutes les Provinces
Objectif spécifique 10 : Développer la filière matériaux de construction			
ACTIVITES	Opérationnalisation de la Cimenterie de Maiko	Cimenterie opérationnelle	Tshopo
	Rénovation de la cimenterie de Lubudi/Lualaba	Cimenterie relancée	Lualaba
	Implantation de la cimenterie de Lubilanj/Kasai-Oriental	Cimenterie implantée	Kasai-Oriental
	Relance de la Cimenterie Nationale (CINAT/ Kongo Central)	CINAT relancée	Kongo-Central
	Implantation des usines de fabrication de matériaux en bois (bois transformé, pâte à papier) dans les espaces industriels	Nombre d'usines implantées	Toutes les Provinces
	Implantation des unités de fabrication des briques cuites	Nombre d'unités implantées	Toutes les Provinces argileuses
Objectif spécifique 11 : Développer la filière valorisation minière et métallurgique			
ACTIVITES	Relance de la Société Sidérurgique de Maluku	Sidérurgie opérationnelle	Kinshasa
	Appui aux fonderies locales et ateliers mécaniques et Implantation des unités de transformation des produits miniers semi-finis	Nombre d'unités appuyées et implantées	Toutes les Provinces
Objectif spécifique 12 : Développer la filière emballages			
ACTIVITES	Implantation des unités de production et de recyclage dans la filière emballages (bouteilleries, verreries, containers...)	Nombre d'unités implantées	Toutes les Provinces

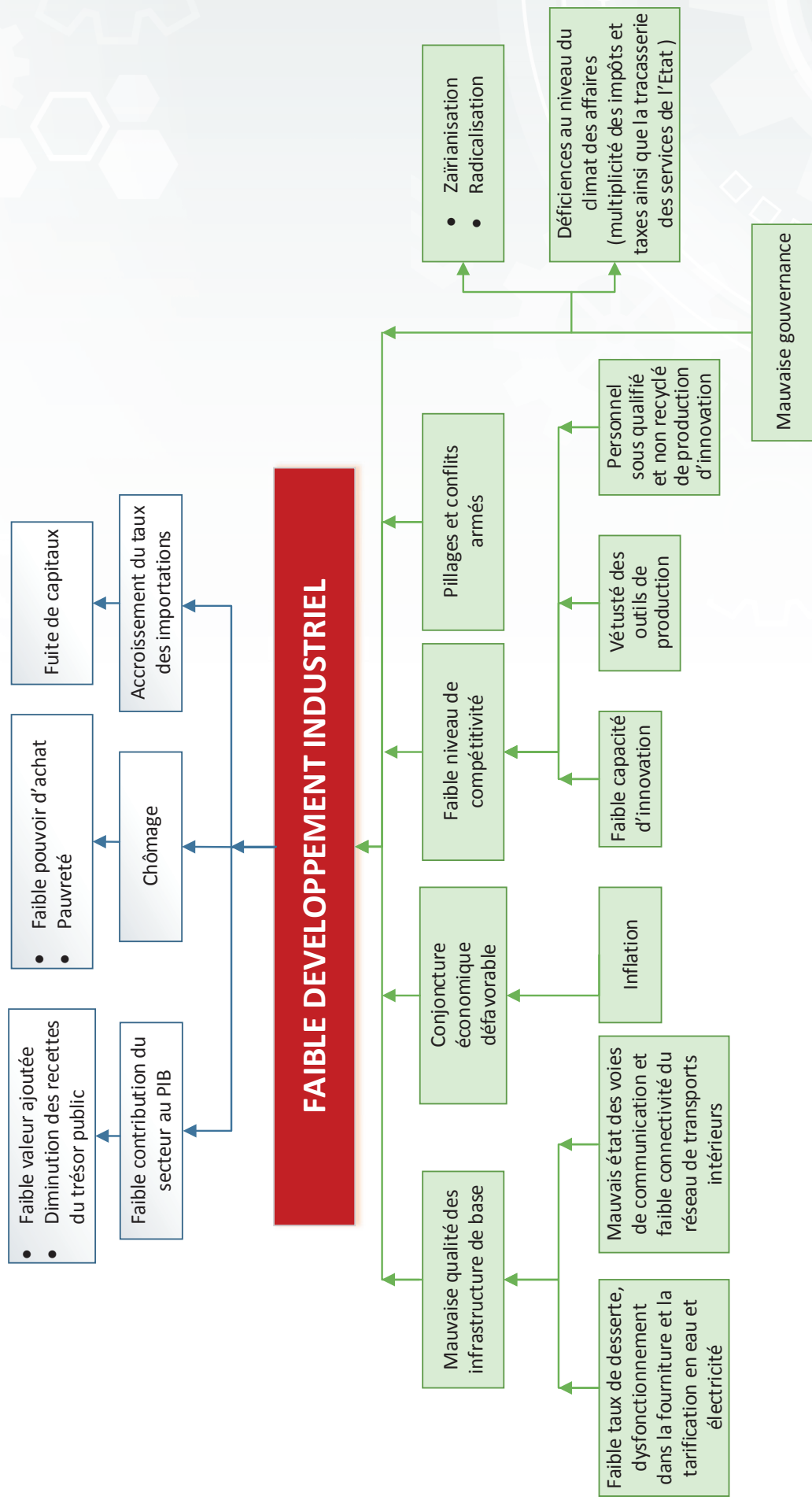
Objectif spécifique 13 : Développer les filières connexes			
ACTIVITES	(i) implantation des unités de fabrication des pièces de rechange; (ii) implantation et réhabilitation des usines textiles ; (iii) réhabilitation et modernisation de la SOCIR	Nombre d'unités implantées / réhabilitées / modernisées	Toutes les Provinces
			Rapports d'exécution
OBJECTIF GENERAL 3 : DÉVELOPPER UN POTENTIEL ATTRACTIF DES INVESTISSEMENTS			
Objectif spécifique 14 : Renforcer le partenariat secteur public, secteur privé et société civile dans le secteur industriel			
ACTIVITES	Mise en œuvre d'un cadre de suivi-évaluation du Plan d'actions pour l'amélioration du climat des affaires en RD Congo	Nombre des actions mises en œuvre	Kinshasa
	Renforcement du cadre de concertation Public-Privé-Société civile	Rapports des réunions tenues	Kinshasa
	Orientation des nouveaux investissements (par PDJ) vers les activités à forte intensité de création d'emplois ou d'utilisation de la main d'œuvre locale	Nombre des investisseurs orientés	Kinshasa
			Rapport d'activités
			Rapport d'activités
			Rapport d'activités
Objectif spécifique 15 : Améliorer l'accès des industries au financement			
ACTIVITES	Création d'une banque d'investissement et de garantie publique	Décret du Premier Ministre portant création de la banque d'investissement	Toutes les Provinces
	Encadrement et accompagnement des entreprises bénéficiaires de financement du FPI	Nombre d'entreprises encadrées ou accompagnées	Toutes les Provinces
			Rapport d'exécution
			Rapport d'activités
Objectif spécifique 16 : Améliorer l'accès des industries aux facteurs de production			
ACTIVITES	Appui à la modernisation des équipements industriels du secteur privé	Nombre d'entreprises appuyées	Toutes les Provinces
	Contribution à la vulgarisation du Code des Investissements et de la loi sur le crédit-ball	Nombre de séances de vulgarisation	Kinshasa et provinces
	Appui à l'entreprenariat congolais, particulièrement à celui des femmes et des jeunes	Nombre d'entrepreneurs femmes et jeunes appuyés	Kinshasa et provinces
			Rapport d'activités
			Rapport d'activités
			Rapport d'activités

ANNEXE 2 : MATRICE DES PARTIES PRENANTES

LISTES DES PARTIES PRENANTES	CARACTERISTIQUES	INTERETS ET ATTENTES	FORCES ET FAIBLESSES	CONCLUSIONS
Pouvoir public	<ul style="list-style-type: none"> - Garant des institutions ; - Pourvoyeurs des ressources ; - Producteur des textes légaux et réglementaires; - Acteur principal dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et stratégies sectorielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Industrialisation de la RDC (Développement des espaces industriels...); - Contribution significative du secteur de l'industrie au PIB ; - Création d'emplois et de richesses ; - Renforcement des capacités des agents et cadres de l'administration - Promotion des petites et moyennes industries ; - Actualisation du répertoire et de la cartographie des entreprises industrielles ; - Adéquation formation-marché d'emploi dans le secteur industriel - Renforcement de partenariat entre les structures de formation et les industries - Participation au développement des infrastructures de base au niveau de chaque entité territoriale décentralisée. 	<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de la volonté politique, - Existence des institutions d'encadrement ; - Existence de textes légaux et réglementaires, traités et conventions ; - Ressources humaines abondantes ; - Disponibilité des bases de données sectorielles. <p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gouvernance ; - Fragilité et instabilité des institutions ; - Faible accompagnement et faible mobilisation des ressources ; - Formations inadéquates aux métiers de l'industrie ; - Insuffisance et obsolescence des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gouvernance ; - Assainir le climat des affaires ; - Améliorer les conditions de travail ; - Rajeunir la main d'œuvre ; - Prendre en compte les politiques sectorielles dans la mise en œuvre de la politique du DPSI.
Les Associations patronales	<ul style="list-style-type: none"> - Défense des intérêts des entreprises membres ; - Encadrement des entreprises membres ; - Promotion des activités économiques au niveau national et international. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un environnement économique propice aux investissements ; - Mise en œuvre de la politique industrielle ; - Suivi-évaluation des programmes ; - Industrie, propulseur de la diversification économique ; - Transformation industrielle des matières premières. 	<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interface entre le pouvoir public et les entreprises ; - Existence des programmes d'encadrement ; - Capacité d'analyse de la situation industrielle (structurelle et conjoncturelle) <p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inefficacité des actions ; - Manque d'études approfondies pour appuyer les actions de plaidoyer menées auprès des Autorités ; - Insuffisance de moyens pour mener des actions - Manque de formation continue et de participation aux forums internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'initiative privée par le partenariat public - privé ; - Renforcer le cadre de concertation public - privé

<p>Syndicats des travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Défense des droits et intérêts des travailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du statut socio-économique des travailleurs ; - Protection des travailleurs ; - Mise en œuvre effective de la politique industrielle. 	<p>Force :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interface entre les employeurs et les employés ; <p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de moyens pour mener des actions ; - Inefficacité des actions ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le statut socio-économique des travailleurs par la création des emplois décents ;
<p>Partenaires Techniques Et Financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du pays dans l'élaboration des politiques publiques - Assistance technique et financière pour la mise en œuvre des politiques sectorielles ; - Contribution à l'évaluation de la situation économique du pays ; - Appui à l'effort de l'Etat dans la mobilisation des ressources techniques et financières ; - Emission des avis et conseils. 	<ul style="list-style-type: none"> - Industrialisation qui contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) ; - Amélioration de l'indice de développement humain. - Appui à l'entrepreneuriat local principalement des jeunes et des femmes. 	<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expertise technique ; - Volonté d'accompagner le secteur industriel ; - Capacité de financement. - Disponibilité des données sectorielles fiables ; - Programmes d'activités en cohérence avec ceux de la politique industrielle de la RDC ; <p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueur et lourdeur des procédures administratives ; - Champs d'interventions généralement ciblés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les PTF dans le processus d'industrialisation du pays
<p>Organisations de la Société Civile (OSC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation des différentes couches sociales ; - Défense des intérêts de la population. - Sensibilisation auprès de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du bien-être de la population ; 	<p>Force :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interface entre la population et le pouvoir public. <p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de spécialisation ; - Inefficacité des actions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de concertation société civile et pouvoir public ; - Renforcer le rôle de sensibilisateur auprès de la population.

ANNEXE 3 : ARBRE A PROBLEMES



ANNEXE 4 : ANALYSE SWOT DU SECTEUR INDUSTRIEL

Forces :	Faiblesses :
<ol style="list-style-type: none"> 1. Textes et lois existants (cadre légal) ; 2. Existence de plusieurs programmes et plans d'industrialisation ; 3. Présence de la main d'œuvre abondante et bon marché ; 4. Existence d'un ministère chargé du secteur industriel ; 5. Existence des structures d'appui au secteur industriel (FPI, BNEPI, GMN, AZES) ; 6. Signature des divers accords pour la promotion du secteur ; 7. Adhésion de la RDC à l'OHADA ; 8. Présence des ressources diverses valorisables ; 9. Existence d'un marché potentiel. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Application insuffisante des textes et lois existants en matière d'industrialisation ; 2. Faible exécution des programmes et plans déjà proposés ; 3. Personnel sous qualifié et souvent non recyclé ; 4. Faible compétitivité et productivité ; 5. Faible diversification des activités industrielles ; 6. Peu de produits manufacturés destinés à l'exportation ; 7. Faible contribution du secteur au P.I.B. ; 8. Polarisation des activités industrielles ; 9. Faible intégration industrielle ; 10. Faible culture entrepreneuriale dans le secteur industriel ; 11. Vétusté de l'outil de production ; 12. Faible crédit budgétaire alloué à l'industrie ; 13. Production irrégulière des statistiques industrielles ; 14. Absence d'organismes autonomes chargés de la métrologie légale, de la normalisation et de la propriété industrielle.
Opportunités :	Menaces :
<ol style="list-style-type: none"> 1. Volonté politique (d'établir un Etat de droit, la paix, la sécurité et la bonne gouvernance, d'industrialiser le pays, de travailler sur les infrastructures de base) ; 2. Existence de technologies modernes pouvant favoriser la compétitivité ; 3. Présence significative des ressources naturelles valorisables : agricoles, minières, énergétiques (hydrocarbures et plusieurs sites hydro-électriques identifiés) ; 4. Existence des structures d'appui au développement du secteur (Guichet Unique de Création des Entreprises « GUCE », Agence Nationale pour la Promotion des Investissements « ANAPI »,...) ; 5. Existence de partenaires au développement ; 6. Circulation libre des capitaux et développement du système financier ; 7. RDC membre de plusieurs organisations régionales et sous-régionales ; 8. Eclairage apporté par le processus PAP/BP/CDMT en termes de priorisation. 9. Existence de la loi N°14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mauvais état des voies de communication et faible connectivité du réseau de transports intérieurs ; 2. Multiplicité des impôts et taxes ainsi que la tracasserie des services de l'Etat ; 3. Taxe à l'exportation élevée ; 4. Guerre à répétition à l'Est du pays ; 5. Faible accès au crédit bancaire et taux d'intérêt élevé ; 6. Concurrence déloyale ; 7. Porosité des frontières nationales ; 8. Faible taux de desserte, dysfonctionnement dans la fourniture et la tarification en eau et électricité.

BIBLIOGRAPHIE

- ❖ Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 2016,2017
- ❖ BNEPI, Répertoire des entreprises industrielles de la République Démocratique du Congo, 2017
- ❖ Gouvernement de la RDC, Plan National Stratégique de Développement (PNSD), 2019
- ❖ Gouvernement de la RDC, Programme d'Action du Gouvernement (PAG), 2019
- ❖ Ministère de l'Industrie, Document de la Politique et des Stratégies Industrielles, 2011
- ❖ Ministère de l'Industrie, Rapport panorama sur les opportunités de l'Industrie en RDC, 2010
- ❖ Ministère du Plan, Guide méthodologique d'élaboration des politiques ou stratégies industrielles, 2013
- ❖ Présidence de la RDC, Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI), 2019

WEBOGRAPHIE

- ❖ https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/RDC_-_2011-2015__Document_de_strat%C3%A9gie_de_r%C3%A9duction_de_la_pauvret%C3%A9.pdf
- ❖ <https://www.un.org/fr/africa/osaa/peace/sdgs.shtml>

